



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Préfecture du Doubs

Séance du 7 mars 2019

Reçu le 25 MARS 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 5 - Orientations budgétaires 2019 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Orientations budgétaires 2019

Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	21/02/2019	Favorable unanime

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif. Pour rappel, ce dernier aura lieu le 4 avril prochain.

Cette étape obligatoire que constitue le Débat d'Orientations Budgétaires prend en compte les dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Celle-ci impose aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présentant les orientations budgétaires intégrant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, et pour les communes de plus de 10 000 habitants, la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Au-delà, les orientations budgétaires sont avant tout un moment privilégié de dresser le bilan, et d'évoquer les perspectives pour les années à venir.

Le bilan bien sûr d'un mandat, 2019 étant la dernière année pleine, celui d'une **équipe et d'un projet**, celui pour lequel les Bisontines et Bisontins nous ont élus, **autour d'engagements qui seront tenus, et ce, jusqu'au bout**. Des perspectives aussi car le temps ne s'arrête pas au bout de 6 ans, et **l'élan que nous avons donné à la Ville est durable et profond**.

Le renforcement du positionnement de notre territoire, son attractivité, sa qualité de vie, sa visibilité au niveau national et international, les coopérations que nous avons nouées, le sens du service public et de la proximité... sont autant de moteurs qui s'inscrivent dans la continuité et qui donnent du sens à l'action municipale.

2019 marquera le lancement de nouvelles opérations, de nouveaux événements.

Année du sport bien sûr, avec la réouverture de la piscine de Chalezeule à l'été, le complexe des arts martiaux de Planoise en début d'année, la salle de cultures urbaines aux Torcols. Elle sera marquée également par le lancement en partenariat avec le Grand Besançon qui en assurera la coordination, de **Grandes Heures Nature**, nouvel événement majeur et fédérateur en matière sportive et environnementale.

Année, indéniablement, de l'audace, aussi, avec le projet de Communauté Urbaine, le lancement d'un programme d'ampleur inédite sur le campus La Bouloie, sur le quartier Saint-Jacques, la rénovation du bastion de Bregille, l'extension de la Rodia, la reconfiguration des Prés de Vaux, le projet de revitalisation du Cœur de Ville et du quartier de Planoise ... Les exemples sont nombreux !

En 2019, Besançon reste dans l'action, dans le mouvement, avec de nouveaux projets, de nouvelles propositions, qui constituent autant de nouveaux outils de notre politique publique municipale au service des Bisontins.

Des outils au service des habitants de Besançon avant tout : pour que notre ville soit vivante, dynamique, pour qu'elle continue à attirer des habitants, des étudiants, des entreprises, des emplois, pour qu'elle continue à offrir une vraie qualité de vie à tous et dans tous les quartiers, avec des services publics adaptés et de proximité, pour qu'elle soit accessible, sécurisée, pour qu'elle permette la convivialité, l'ouverture et le dialogue.

En bref, pour qu'on y vive bien, tout simplement.

Nos projets constituent également des outils pour la **défense des valeurs** que nous voulons pour notre ville : **la solidarité, le partage, la cohésion, le respect, l'inclusion.**

Tout cela est au cœur de nos préoccupations, de notre attention au quotidien et donne du sens à notre investissement. **Le budget 2019 représente 189 M€ dont 137 M€ pour le fonctionnement et 52 M€ pour l'investissement.**

La mobilisation autour de ce budget et des projets proposés sera une fois de plus totale et collective : **mobilisation de l'équipe municipale, mobilisation de notre Agglomération, en pleine mutation, et de toutes ses composantes, mobilisation de nos services mais aussi de nos partenaires... C'est cette mobilisation dans sa diversité qui constitue la clé de réussite de notre projet.**

Cette mobilisation sera également budgétaire :

- **avec une stabilité des taux de fiscalité pour la huitième année consécutive pour les taxes foncières et la dixième s'agissant de la taxe d'habitation ;**
- **avec un effort exceptionnel d'investissement, qui augmentera de 6 M€ par rapport à la prospective initiale.**

Cela est rendu possible grâce à la **situation financière saine, maîtrisée, que nous avons su conserver toutes ces années par une optimisation continue du fonctionnement**, alors même que la contrainte sur nos ressources s'était très nettement resserrée entre 2014 et 2017, du fait des baisses de dotations de l'Etat.

La Ville s'intègre aujourd'hui dans le cadre de la **contractualisation avec l'Etat**, qui encadre l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, sur la base d'un taux plafonné à 1,35 % par an d'ici 2020. Ce cadre, nous l'avons accepté.

D'une part, car il va dans le sens que nous avons toujours donné à notre stratégie financière, celle d'une responsabilité sur le long terme et d'une gestion sobre de l'argent public se traduisant notamment par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. D'autre part, car, alors que nous avons tous subi durement, et unanimement critiqué, la ponction pour le redressement des finances publiques de 2014 à 2017, ce dispositif s'accompagne, en contrepartie, d'une **stabilité des dotations au niveau national : entre 2017 et 2018, la Ville a même vu ses dotations augmenter de 0,9 M€.**

L'absence de baisse des dotations de l'Etat en 2018, reconduite en 2019, nous permet de construire le budget 2019 avec un allègement des efforts de mise sous contrainte des dépenses de fonctionnement tel que prévu dans la prospective, sans bien évidemment les lever complètement : il s'agit en effet de veiller, au-delà de l'efficiences continue du service public, au **maintien dans la durée d'une situation financière saine**, condition nécessaire et indispensable à la **pérennité de notre action et notamment au maintien d'un niveau d'investissement dynamique.**

Nous le savons, **le rétablissement des finances publiques reste un enjeu majeur et collectif.** Il conditionne la crédibilité de la signature de l'Etat français et en conséquence de toutes ses composantes et de toutes les administrations publiques. Nous en faisons partie. Dès lors, et personne ne pourra sincèrement s'en étonner, la nouvelle ère dans laquelle les collectivités sont entrées depuis maintenant plus de 5 ans, est durable.

Ce qui nous guide et ce qui, peut-être, **fait au final la vraie différence pour Besançon**, dans cette période de mutations au niveau national, régional, local, c'est que, au-delà des impératifs budgétaires, **nous gardons le sens, celui de notre projet municipal, avec une vigilance permanente à la qualité du service public rendu, aux besoins des habitants, au vivre-ensemble, à la préservation de la proximité, au dynamisme et au positionnement de notre ville.**

C'est sur ces bases qu'il est proposé de construire le budget 2019.

Plan du rapport

I. Des engagements tenus au service de Besançon et de ses habitants

1. Besançon, une ville en mouvement
2. Etre bien à Besançon, tout simplement

II. Le contexte national et ses conséquences sur les finances locales

1. Le contexte national et des finances publiques
2. Les impacts sur les finances locales et la contractualisation avec l'Etat

III. Une stratégie budgétaire confirmée

1. Anticiper pour mieux agir durablement
2. Le cadrage du Budget 2019

IV. Les grands équilibres budgétaires pour 2019

1. Les principaux chiffres du budget 2019
2. La stratégie en matière de dette

I. DES ENGAGEMENTS TENUS AU SERVICE DE BESANÇON ET DE SES HABITANTS

Les orientations budgétaires sont **avant tout la traduction d'un projet, celui d'une équipe, au service d'une ville et de ses habitants.**

Dans un territoire élargi, un contexte territorial plus concurrentiel, avec des besoins prégnants, qu'ils soient sociaux, économiques, universitaires, environnementaux, Besançon a su anticiper, réagir, rester dans le mouvement pour ne pas subir, prendre le train de l'avenir, avec audace, et dans la conscience et la fierté de son projet.

1. Besançon, une ville en mouvement

Indéniablement, le mouvement se décline en 2019 au propre comme au figuré. **Au propre, avec l'année du sport. Au figuré, pour une ville vivante, dynamique, une ville qui bouge.**

Une ville en mouvement, c'est avant tout une ville qui ne se repose pas sur ses acquis, qui se développe, qui cherche toujours plus à attirer les habitants, les entreprises et les emplois, une ville qui se bat pour défendre ses atouts et ses valeurs.

C'est une ville qui offre un service public toujours adapté, une ville qui écoute et qui dialogue, une ville aussi qui investit (ce sera tout particulièrement marquant en 2019 avec un effort exceptionnel d'investissement). C'est aussi une ville qui voit loin, qui sait évoluer, s'adapter, consciente des mutations du monde, des nouvelles attentes des citoyens.

2019 est **l'année du sport**, à travers l'inauguration de plusieurs équipements structurants ou l'organisation de grands événements, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le sport constitue en effet une préoccupation particulière pour la Ville, en ce qu'il constitue un outil de cohésion, de solidarité, de lien social et intergénérationnel, mais aussi parce qu'il est générateur de belles rencontres, porteuses de dynamisme et de convivialité, mais aussi de visibilité.

Ainsi, l'année 2019 sera marquée par la concrétisation d'équipements destinés à favoriser l'accès du sport à tous : **la réouverture de la piscine de Chalezeule à l'été, le complexe des arts martiaux à Planoise en début d'année, la salle des cultures urbaines aux Torcols, l'engagement de la rénovation du complexe de Rosemont.**

2019 sera également l'année de grands rendez-vous en matière sportive. La Ville participera de façon très active au projet **Grandes Heures Nature** coordonné par la CAGB, la thématique «outdoor» constituant un **levier fort d'identité, d'attractivité et de lisibilité**, tout comme une mise en lumière du **patrimoine naturel, culturel et touristique exceptionnel de notre territoire.**

Au-delà du Festival qui se tiendra en juin, cette thématique est fédératrice et s'appuie sur les manifestations déjà existantes organisées ou soutenues par la Ville, comme le **Trail des Forts, qui se déroulera pour la première fois sur 2 jours, le Raid Handi'Forts, le triathlon**, mais aussi sur les structures associatives bisontines, dont la richesse et la diversité sont un atout fort. A titre d'exemple, il fait écho au projet **de parc des Prés de Vaux qui accueillera le Sport Nautique Bisontin et sa future base nautique.**

Besançon a accueilli ou accueillera courant 2019 les championnats de France de cyclo-cross, de lutte et de GRS, ainsi que des matches de Coupe d'Europe de handball...

Par ailleurs, la Ville, fraîchement labellisée «Ville active et sportive», déposera cette année une candidature pour devenir une **base arrière des Jeux Olympiques 2024**, en valorisant la richesse de nos infrastructures sportives actuelles et futures.

L'objectif de tout ceci est bien de rassembler les différents publics (professionnels et amateurs, entreprises, associations, familles, habitants et non-habitants...) autour des valeurs de cohésion et de solidarité du sport.

Le mouvement sera aussi institutionnel, avec notamment le projet de passage en Communauté Urbaine.

Le passage en Communauté Urbaine n'est pas une fin en soi, mais plus simplement une forme de réponse aux enjeux actuels et à venir. Ces enjeux sont majeurs : **conserver une visibilité dans un environnement territorial fortement concurrentiel, pour continuer à défendre nos valeurs, nos atouts économiques, touristiques, d'enseignement supérieur, culturels, environnementaux... et continuer à attirer des habitants et des entreprises.** Il s'agit également de garantir un poids suffisant pour **conserver et renforcer des capacités de négociation avec nos partenaires** (Etat, Région, Département, Union Européenne, métropole régionale, mais également dans le cadre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté et des coopérations avec le Nord Franche-Comté, l'Allemagne et la Suisse).

Besançon joue un rôle structurant dans l'atteinte de ces objectifs, **en tant que ville-centre, en tant que secteur à part entière dans la gouvernance de la CAGB, mais pas seulement** : la Ville doit continuer de jouer un **rôle pivot, de locomotive, mais aussi d'exemplarité**, en portant des équipements phares, en confortant un **développement urbain dynamique, pour l'aménagement du territoire, le développement économique et de l'emploi, l'attractivité touristique et culturelle, la qualité de la vie, la préservation de l'environnement.**

A cet égard, des aménagements en cours sur **le secteur des Prés de Vaux** devraient s'achever en octobre 2019 et refondre profondément le site en offrant un tout nouveau visage à cette entrée de ville. **Les écoquartiers des Vaîtes et Vauban** vont poursuivre leur mutation avec notamment l'arrivée des premiers habitants sur Vauban. De même, les travaux d'aménagement en cours **sur le futur quartier durable Viotte** permettront la livraison d'un premier bâtiment.

Autre projet rayonnant sur la commune, **le projet urbain Saint-Jacques/Arsenal** en cœur de ville avance et **l'opérateur en charge de l'aménagement du site sera choisi ce printemps.** Les premières études et travaux seront engagés par la CAGB pour permettre l'implantation de la Grande Bibliothèque sur le site, en lien avec les futurs aménagements de la Cité du Savoir et de l'Innovation.

L'année 2019 sera également marquée par l'engagement **d'un vaste programme de rénovation du Campus de la Bouloie, Synergie Campus**, pour une meilleure accessibilité et une amélioration de la qualité de vie des étudiants.

Plus globalement, ce projet va permettre de réaffirmer l'ambition qui est la nôtre en matière de soutien à la politique universitaire. Après l'installation de la COMUE, la Ville va désormais accueillir **le siège régional du CROUS**, dont les travaux devraient s'achever en juin, et l'implantation **du futur Jardin des Sciences**, dont l'ouverture est annoncée en 2021.

L'ampleur inédite de ce programme universitaire, de plus de 50 M€ de travaux, est permise par l'action conjuguée de la Ville et l'Agglomération, et par le développement de partenariats avec la Région dans le cadre du contrat de développement métropolitain, mais aussi l'Etat, le Département, au titre du contrat P@C 25, l'Université, l'Union Européenne...

En termes de dynamisation du territoire, la Culture joue un rôle également très important : la réouverture du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** en novembre l'a très clairement montré.

2019 sera également riche dans ce domaine, avec **la nouvelle grande salle de concert de La Rodia, le Bastion situé avenue Gaulard, les aquariums du Muséum de la Citadelle.** Les études seront lancées pour le prochain grand chantier de rénovation du **Musée de la Résistance et de la Déportation.** Nous poursuivrons également les **parcours culturels** qui sont un vrai succès pour l'accès de la culture à tous, dès l'enfance, et les crédits d'acquisition dans les bibliothèques seront renforcés. La Ville confirme également son engagement partenarial auprès de l'Orchestre Victor Hugo, qui est un élément de visibilité important dans le paysage local et national.

En matière de patrimoine historique, la restauration de **l'Hôtel de Ville** se poursuivra, de même que **les fortifications Vauban** à la Citadelle et dans le centre-ville.

2019 marque donc la confirmation de nos engagements en faveur de **l'attractivité, du dynamisme du territoire**, qui constituent parallèlement des outils en faveur de la **qualité de vie** : **nous voulons un territoire actif, vivant, pour qu'avant tout, on ait envie de vivre à Besançon, on s'y sente bien, ensemble et pour longtemps...**

2. «Etre bien à Besançon, tout simplement»

La qualité de la vie, le service public, la cohésion, la préservation de l'environnement, l'épanouissement des habitants et le bien-vivre ensemble sont des axes forts du projet municipal.

Bien loin d'être contradictoires avec l'axe précédent, ils s'appuient au contraire dessus et se renforcent mutuellement : ainsi, la thématique outdoor s'appuie tant sur les évolutions actuelles des modes de vie, plus tournés vers la nature et la préservation de l'environnement que sur **le monde associatif** dont la richesse constitue une spécificité de Besançon. De même, par le projet Synergie Campus, nous offrons des perspectives aux étudiants, aux chercheurs, aux créateurs d'entreprises, pour qu'ils s'installent et vivent à Besançon.

Qu'est-ce qu'une ville où l'on se sent bien ? C'est une ville accessible, à l'écoute, attentive à tous et notamment aux personnes en difficultés, une ville où l'on peut vivre en sécurité, une ville propre et entretenue, une ville qui offre une vraie place à l'enfance, à la jeunesse, qui favorise l'éducation, la culture, le sport, les loisirs, une ville citoyenne, participative et ouverte, une ville où chacun peut vivre dignement et avoir un service public adapté, une ville soutenant ses associations et préservant leur diversité... **telle est en tous cas la réponse que nous donnons dans le projet de mandat.**

En matière de **services publics de proximité**, beaucoup de choses ont été faites en ce sens depuis 2014. Rappelons par exemple les inscriptions gratuites dans les bibliothèques de la Ville, l'organisation de Vital'Eté, les abonnements VéloCité ou parkings relais pour se déplacer, la restauration scolaire et le périscolaire à des prix très limités, l'ouverture de la Maison des Services au Public à Planoise, le soutien constant au CCAS, les parkings à 1 € la nuit, les vaccinations gratuites...

C'est aussi le développement de nouvelles zones d'habitat diversifié, pour favoriser l'accès à la propriété : Vallon du Jour, Vauban, Vaïtes, et le nouveau lotissement des Planches-Relançons...

Cela passe enfin par la limitation de la pression fiscale, et nous n'avons pas augmenté les taux communaux de fiscalité depuis 2011.

Ce ne sont bien sûr là que quelques exemples parmi les nombreuses actions engagées.

La Ville maintient un cap déterminé dans le plan de mandat autour de politiques prioritaires identifiées : **la proximité, l'éducation et la jeunesse, la tranquillité publique et la sécurité, la cohésion sociale, la politique de la ville et la protection de l'environnement.**

LA PROXIMITE est un des axes qui a fait l'objet d'un renforcement le plus visible. Ce sera le cas encore une fois en 2019, et de manière encore plus marquée que les années précédentes, avec en investissement, **une enveloppe dédiée d'un montant de 1,5 M€, soit quasiment le double de l'an dernier, et qui permet de répondre au mieux aux demandes au plus proche des besoins des habitants.**

En parallèle, le **programme de travaux annuels** en matière d'entretien du patrimoine communal et de mise en accessibilité (écoles, maisons de quartiers, crèches,...), d'espaces verts et sportifs, de maîtrise de l'énergie, les aménagements de voirie et de pistes cyclables (par le biais de la CAGB, et des attributions de compensation et fonds de concours) **sera conforté, d'environ 0,9 M€, avec un total de près de 14 M€ en 2019.**

Le programme Action Cœur de Ville sera déployé à partir de cette année, dans un esprit de restructuration et de réhabilitation du centre-ville. Cette démarche partenariale s'inscrit durablement à travers la redynamisation commerciale et l'amélioration du logement. 2019 verra ainsi l'embellissement de la place du Huit Septembre, la mise en place d'une signalisation améliorée, la requalification du marché place de la Révolution, la rénovation du mobilier urbain, la réhabilitation de squares ou parcs.

La Ville maintient parallèlement son soutien au CCAS. A travers son projet social, le CCAS joue un rôle actif dans la lutte contre la pauvreté, pour l'inclusion des personnes les plus démunies. A titre d'exemple, le CCAS s'engage dans la promotion de **l'innovation sociale**, par l'organisation des manifestations **«Lundisociable»** sur des thématiques concrètes du quotidien.

De même, la Ville met en place un dispositif gratuit de séances d'apprentissage de la natation pour les collégiens de 6^{ème} et 5^{ème}. Cette expérience partenariale inédite au niveau national sera conduite dans un premier temps dans deux collèges de Planoise.

LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE NOS CONCITOYENS constituent une autre priorité politique, demeurant une préoccupation au quotidien.

La campagne de recrutement de policiers municipaux va se poursuivre, conformément à l'engagement politique pris en début de mandat.

L'ensemble des gilets pare-balles de nos agents sera changé pour des équipements plus performants.

La vidéo protection va continuer son développement avec une réflexion menée sur le Centre de Supervision Urbaine en vue de permettre une optimisation accrue de son fonctionnement. La police de sécurité du quotidien sur le quartier de Planoise a été mise en place.

EN MATIERE D'EDUCATION ET D'AMELIORATION DE LA VIE SCOLAIRE, 2019 sera marquée par la révision du Projet Educatif Territorial (PEDT), s'accompagnant de la mise en œuvre de nouvelles mesures pour la rentrée de septembre. Le retour à la semaine de 4 jours s'applique désormais en année pleine et intègre une augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs le mercredi.

De même, **l'extension de la capacité de la restauration scolaire** de près de 230 places décidée en 2 ans mobilisera des postes d'animateurs supplémentaires. Les conditions de prise en charge de nos enfants dans les écoles seront encore privilégiées, notamment dans le cadre de **l'achèvement prévu cette année du renouvellement du parc d'ordinateurs de fond de classe dans les écoles**.

L'attention sera également portée sur les petits investissements dans les établissements, destinés à l'achat de matériel, la restauration, les aires de jeux et les abords des groupes scolaires.

Les travaux de restructuration de l'école Dürer se poursuivront, avec une ouverture prévue pour la rentrée de septembre 2020 tandis que la pose de la première pierre **du futur groupe scolaire aux Vaîtes** est prévue courant de l'année 2019.

S'agissant de LA PETITE ENFANCE, des crédits supplémentaires seront engagés sur les tranches annuelles dédiées, notamment avec **la réouverture de la crèche des Tilleuls** programmée cette année, qui permettra un rééquilibrage de l'offre d'accueil sur le secteur Est bisontin.

Des travaux de rénovation et de sécurisation interviendront dans certains établissements.

Dans le cadre du schéma directeur immobilier des crèches, **l'établissement d'accueil des Orchamps** va également faire l'objet d'une restructuration importante.

EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA VILLE ET D'AMENAGEMENT DES QUARTIERS, le site **Grette-Brulard-Polygone** poursuit activement sa spectaculaire transformation. Les partenaires (Ville, CAGB, bailleurs, ANRU,...) ont engagé une rénovation urbaine d'ampleur tout en conservant l'équipement de la Maison de quartier.

Le **Nouveau Programme de Rénovation Urbaine** va se mettre progressivement en place dans le cadre du démarrage de la phase opérationnelle de réhabilitation sur l'ensemble des quartiers prioritaires, en lien avec la mise en œuvre du Contrat de ville.

Citons aussi **la reconfiguration complète de la place Olof Palme**, située au cœur du quartier prioritaire d'Orchamps-Palente, qui sera réalisée cette année. Dans le milieu scolaire, le déploiement du décroisement des salles de classe de CP et CE1 situées en REP+ va se poursuivre.

Etre bien à Besançon, c'est aussi bénéficier d'un cadre naturel préservé. De multiples actions se développent en faveur de **la biodiversité** : la protection des espaces verts et parcs de la Ville, le développement des jardins familiaux, la végétalisation d'espaces urbains et la lutte contre les îlots de chaleur, la mise en œuvre du programme de valorisation des collines bisontines et une gestion participative de la forêt communale.

De même, la Ville, labellisée Cit'ergie Gold, est fortement engagée pour la maîtrise énergétique, pour ses habitants, avec par exemple l'Espace Info Energie ou le prêt de caméras thermiques, ou de son patrimoine. A ce titre, et après un vaste programme de modernisation de l'éclairage public, la Ville engage en 2019 de manière pluriannuelle **la rénovation énergétique de plusieurs gymnases de la Ville**.

Concernant le budget principal, les grands projets décrits ci-avant, hors tranches annuelles et travaux de proximité (qui sont des enveloppes récurrentes mais dont les priorités peuvent varier), figurent dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, sur les cinq prochaines années.

Il s'agit d'un document révisable et actualisable chaque année. Il est ajusté pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville. Les montants estimatifs ci-dessous concernent l'inscription de crédits en investissement (à titre d'exemple, les études menées en interne n'y figurent pas). Les dépenses prévisionnelles de 2019 à 2023 s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues), hors reports éventuels de crédits à intervenir sur 2019.

Pour la Voirie, et par simplification de la présentation, ne figurent pas au PPI le montant de l'attribution de compensation, qui est figé, ni l'abondement de Gros Entretien et Réparation (GER) en proximité, qui relève des tranches annuelles : seul le fonds de concours pour la requalification, qui peut varier d'une année sur l'autre, est inscrit ci-dessous, **toutes les opérations de voirie transférées étant désormais au PPIF de la CAGB.**

Projet	Total	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL SECTEUR DES VAITES	19 698 930					
Etudes et acquisitions	340 930					
Aménagement (<i>subvention d'équipement</i>)	4 393 000					
Programme d'équipements publics	14 965 000					
TOTAL SECTEUR DES PRES DE VAUX	12 408 457					
Etudes	18 000					
Démolition immeuble RHODIA et aménagement du cœur de parc	2 815 763					
Installation des archives municipales (Aménagement du bâtiment VNF)	1 410 000					
Relocalisation du club sportif SNB	2 000 000					
Portage du bâtiment TEREVA	164 694					
Aménagements espaces publics (1 ^{ère} tranche opération immobilière)	6 000 000					

Projet	Total	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL SECTEUR SAINT-JACQUES	10 700 000					
Etudes	100 000					
Aménagements du site Saint-Jacques	5 600 000					
Grande Bibliothèque (<i>subvention d'équipement</i>)	5 000 000					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	6 575 000					
MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : travaux de rénovation	4 922 000					
FONDS DE CONCOURS CAGB CREATIONS / REQUALIFICATIONS VOIRIE	4 755 000					
QUARTIERS PRORITAIRES ET AUTRES QUARTIERS DEGRADES	3 998 143					
RENOVATION PISCINE DE CHALEZEULE	3 129 980					
JARDIN DES SCIENCES	2 500 000					
SCHEMA AQUATIQUE (<i>subvention d'équipement</i>)	2 500 000					
SIEGE DU CROUS	2 269 281					
RENOVATION ECOLE DURER	2 020 000					
MUTUALISATION DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (<i>subvention d'équipement</i>)	1 924 285					
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (<i>subvention d'équipement</i>)	1 900 000					
RENOVATION ATELIER MAINTENANCE AUTOMOBILE (CENTRE TECHNIQUE)	1 777 692					
MAISON COLETTE	1 500 000					
OPERA THEATRE : réhabilitation du plateau technique	1 000 000					
SIGNALETIQUE COMMUNICANTE DANS LE CŒUR DE VILLE	850 000					
MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION	819 000					
CRECHE DES ORCHAMPS	800 000					
QUARTIER DURABLE VIOTTE (<i>subvention d'équipement</i>)	800 000					
RESTAURATION HOTEL DE VILLE	749 982					
CRECHE DE SAINT-FERJEUX	700 000					
RENOVATION URBAINE PALENTE/ORCHAMPS : POLE DES TILLEULS	666 739					
RENOVATION DU MOBILIER URBAIN D'ORNEMENT	600 000					
EXTENSION CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE	463 240					
REQUALIFICATION QUARTIER FONTAINE ECU	404 000					
LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR	350 000					
RENOVATION MAISON DE QUARTIER DE LA GRETTTE	350 000					

Projet	Total	2019	2020	2021	2022	2023
RESTAURATION DU PAVILLON DE MUSIQUE	340 000					
SECTEUR DES PLANCHES	300 000					
REQUALIFICATION DES SOURCES DE LA MOUILLERE	300 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : PLACE OLOF PALME	300 000					
EXTENSION LA RODIA	250 000					
EPCC SCENE NATIONALE (subvention d'équipement)	240 000					
REFECTION SALLE BATTANT	225 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN	200 000					
MUTUALISATION PARC AUTO LOGISTIQUE (subvention d'équipement)	186 000					
RESTAURATION EGLISE SAINT-FRANÇOIS XAVIER	180 000					
RENOVATION PLACE DU 8 SEPTEMBRE (FONTAINE et MOBILIER)	175 000					
RENOVATION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT	170 000					
SYNDICAT MIXTE MICROPOLIS (subvention d'équipement)	168 333					
LA RODIA (subvention d'équipement)	160 000					
DEMONTAGE DU PYLONE DE PLANOISE	150 000					
ETUDE PRE OPERATIONNELLE HABITAT EN CENTRE-VILLE	150 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (subvention d'équipement)	150 000					
RENOVATION BASTION DE BREGILLE	150 000					
EPCC ISBA (subvention d'équipement)	148 000					
REQUALIFICATION DU MARCHE PLACE DE LA REVOLUTION	100 000					
SYNDICAT MIXTE LUMIERE (subvention d'équipement)	87 500					
SPL TERRITOIRE 25 : apport en capital	84 735					
EQUIPEMENTS SCENIQUES (subvention d'équipement)	80 000					
AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (subvention d'équipement)	75 000					
RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE	60 000					
SM ORCHESTRE V.HUGO FC (subvention d'équipement)	50 000					
CREATION D'UN LIEU DEDIE AUX SPORTS ET CULTURES URBAINES (SKATE PARK INDOOR)	50 000					
ETUDES PREALABLES AUX OPERATIONS D'URBANISME	25 000					

II - LE CONTEXTE NATIONAL ET SES CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES LOCALES

1. Le contexte national et des finances publiques

La note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2018 évoque un climat économique international «voilé».

Dans ce contexte, marqué par des tensions protectionnistes et un resserrement monétaire, l'activité économique dans la zone euro montre des signes d'essoufflement liés notamment au Brexit à venir, aux incertitudes budgétaires italiennes ou aux tensions sociales en France.

Après un rythme de croissance exceptionnel en 2017 (+ 2,2 %), la croissance de l'économie française devrait se situer entre 1,5 et 1,7 % du PIB en 2018 et son acquis de croissance serait de 1 % à mi-2019.

Si la contribution du commerce extérieur à la croissance serait plutôt en repli, la progression de l'activité serait principalement portée par la demande intérieure, et notamment par l'investissement des entreprises, qui serait dynamique début 2019. La consommation des ménages se redresserait également, sous l'effet notamment des mesures en faveur du pouvoir d'achat dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à + 2 % mi-2019. L'emploi serait également en progression modérée (64 000 créations nettes d'emplois au premier semestre, après + 107 000 emplois en 2018), ce qui ferait légèrement diminuer le chômage, qui s'établissait à 9,1 % aux deuxième et troisième trimestres 2018 et devrait être ramené à 9,0 % au printemps 2019. **La croissance est au final prévue au même niveau en 2019 qu'en 2018.**

Après un taux d'inflation de 1 % en 2017, sur un an, la variation des prix hors tabac augmente de 1,6 % en 2018 (après avoir atteint un pic à 2 % en juillet dernier). Elle devrait refluer légèrement en 2019, pour se situer à 1,3 %.

Cette trajectoire, tant de la croissance que de l'inflation, est déterminante dans les orientations données en matière de redressement des finances publiques, et dans l'atteinte des critères de Maastricht.

Pour 2019, la Loi de Finances, promulguée le 28 décembre 2018, a mis en avant l'objectif de limitation de la dépense publique pour la tenue de la trajectoire des finances publiques, tout en baissant parallèlement les prélèvements obligatoires et en fixant des secteurs prioritaires : éducation, protection sociale, sécurité, transition écologique...

Le projet de Loi de Finances fixait ainsi pour 2019 les principales orientations suivantes :

en % du PIB	2017	2018	Prévisions 2019
Déficit public	- 2,7 %	- 2,6 %	- 2,8 %
Dettes publiques	98,5 %	98,7 %	98,6 %
Taux de prélèvements obligatoires	45,3 %	45,0 %	44,2 %
Part des dépenses publiques	55,1 %	54,6 %	54,0 %
Taux de croissance des dépenses publiques	1,4 %	0,0 %	0,6 %
Inflation hors tabac	1,0 %	1,6 %	1,3 %
Croissance du PIB en volume	2,2 %	1,7 %	1,7 %

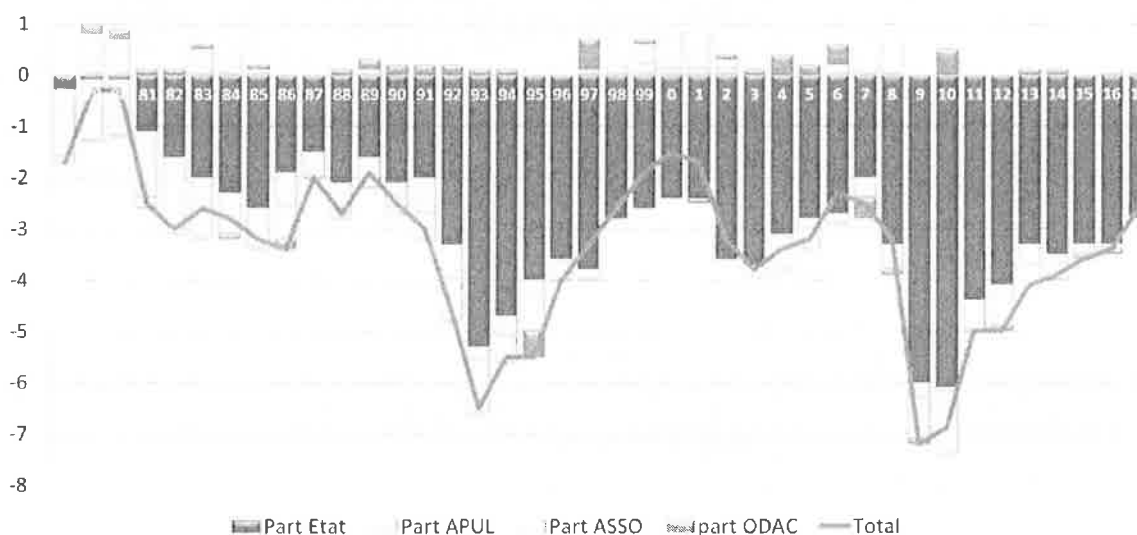
En matière de solde public, la France est officiellement sortie, à partir de 2017, de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en abaissant son déficit sous la barre des 3 % du PIB (objectif fixé par les critères de Maastricht).

Il convient là de rappeler que la notion de déficit public recouvre différentes réalités : elle correspond au solde du besoin de financement net de l'ensemble des administrations publiques. Pour l'Etat et ses composantes, cela correspond ainsi au déséquilibre net de leurs comptes, en fonctionnement comme en investissement, déséquilibre comblé par de la dette. Pour les collectivités, tenues au strict équilibre et à la règle d'or, cela correspond à l'endettement net annuel réservé au financement de l'investissement.

En 2017, le déficit s'est élevé à 61,4 Md€ pour des dépenses de l'ensemble des administrations publiques de 1 294 Md€. Ce déficit représente 2,7 % de PIB (celui-ci s'établissant à 2 292 Md€).

Pour 2018 et 2019, le solde des administrations publiques est respectivement attendu à - 2,6 % (contre initialement - 2,3 % prévus) et - 2,8 %, même si l'objectif pourrait être plus difficile à atteindre compte tenu des mesures récentes annoncées en faveur du pouvoir d'achat, mais aussi d'une reprise de la croissance plus progressive que prévu.

Solde des administrations publiques en % du PIB :



L'amélioration du déficit public de la France demeure pour autant insuffisante au regard de son positionnement au sein de l'Union Européenne : en 2017, la France se situait au troisième rang des pays de la zone Euro en matière de déficit public, après l'Espagne et le Portugal, la moyenne des déficits publics européens étant de - 0,9 %. Pour 2018, il s'est élevé, au second trimestre, à 0,1 % du PIB en moyenne pour la zone euro et à 0,3 % pour l'UE à 28, avec 14 pays en excédent.

Rappelons d'ailleurs que l'objectif de Maastricht d'un déficit maximal de 3 % du PIB, qui a été fixé de manière indicative, pour devenir ensuite prescriptif, n'est pas un objectif d'équilibre : à ce titre, son atteinte ne permet pas de faire baisser la dette, élément d'équilibre des finances publiques.

Ainsi, toutes strates publiques confondues, la dette des administrations publiques françaises atteint le niveau de 98,5 % du PIB fin 2017 contre 97 % prévus initialement. Il est prévu qu'elle se stabilise ensuite pour baisser après 2019. La dette devrait, selon les prévisions faites, notamment dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, décroître pour atteindre 92,7 % à l'horizon 2022.

Les intérêts de la dette représentent plus de 42 Md€ dans le budget de l'Etat (Projet de Loi de Finances 2019), soit le quatrième poste de dépenses nationales : on mesure alors l'importance de sa réduction, alors même que les incertitudes internationales pourraient provoquer une hausse des taux d'intérêts.

Le redressement des finances publiques n'est donc à ce stade pas un choix de politique publique, mais bien une obligation, même si nous serons vigilants à ce que l'Etat prenne la part qui lui revient dans les efforts à réaliser.

Les collectivités sont en effet excédentaires au sens de Maastricht, tout comme la Sécurité Sociale, et viennent à ce titre atténuer le déficit de l'Etat. Leur dette ne représente que 9% de la dette publique alors que parallèlement, elles réalisent 70 % de l'investissement public français.

Structure en % du déficit et de la dette des administrations publiques

Agrégats 2017	Part dans le déficit public	Part dans la dette publique
Etat et autres établissements	109,7 %	80,7 %
Administrations Publiques Locales	- 1,3 %	9,1 %
Sécurité Sociale	- 8,4 %	10,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : INSEE mai 2018

La Loi de programmation des Finances Publiques s'appuie ainsi en grande partie sur les collectivités et la Sécurité Sociale pour le rétablissement des finances publiques.

En % du PIB	2017	2018	Prévisions 2019
Déficit public total dont	- 2,7	- 2,6	- 2,8
Solde Etat	- 2,8	- 3,1	- 3,6
Solde organismes d'adm centrale	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Solde collectivités locales	0	0,1	0,1
Solde Sécurité sociale	0,3	0,6	0,8

Source : PLF 2019

C'est donc bien un maintien de l'excédent qui est demandé aux collectivités territoriales pour 2019. Ce maintien, en pourcentage par rapport au PIB, doit se mesurer d'une part dans un contexte de croissance et donc de hausse du PIB (qui les autorise globalement à une augmentation de la dette), mais aussi au vu de l'augmentation de l'inflation, qui pèse sur leurs dépenses.

Parallèlement, la Loi de Finances prévoit un déficit accru pour l'Etat.

2. Les impacts sur les finances locales et la contractualisation avec l'Etat

Le contexte national et des finances publiques impacte bien évidemment les collectivités territoriales, comme toute administration publique. Et nous l'avons vu, les efforts faits ces dernières années, lourds et déterminants dans les trajectoires des finances locales, sont encore insuffisants pour un rétablissement global de la situation.

Ainsi, l'Etat a fixé aux collectivités locales l'objectif d'un **effort de 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022, en s'appuyant sur la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, et sur une contractualisation avec les plus grandes d'entre elles.**

Cet effort doit permettre de ramener la dette des APUL à 5,8 % du PIB en 2022 contre 8,7 % en 2017.

2.1. La contractualisation avec l'Etat pour la réduction des déficits publics

322 collectivités territoriales, dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 M€ par an, entraînent dans les critères d'application de la contractualisation Etat-collectivités dont 145 communes et 62 EPCI.

Ce contrat, qui devait être signé avant le 30 juin 2018 pour la période 2018-2020, encadre le taux de croissance de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, inflation comprise. Ce taux peut être légèrement modulé, à la baisse ou à la hausse en fonction de trois critères (démographie, revenu moyen par habitant et efforts faits ces dernières années en matière de maîtrise des dépenses) qui peuvent donner lieu à un bonus ou un malus de 0,15 %. Ce dispositif concerne uniquement le budget principal.

Cette contractualisation s'accompagne en contrepartie d'une **stabilisation de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat et d'un arrêt du dispositif de ponction qui avait été mis en place entre 2014 et 2017, pour 10 Md€.**

Un dépassement du taux fixé par le contrat, apprécié sur la base des comptes de gestion, prendra la forme d'une ponction financière, réalisée sur le produit fiscal à percevoir en n+1, équivalente à 75 % (100 % pour les collectivités éligibles n'ayant pas souhaité contractualiser) de l'écart constaté dans la limite de 2 % des recettes de fonctionnement du budget principal.

Les collectivités qui auront respecté le contrat pourront sur décision du Préfet à partir de 2019, bénéficier d'une majoration du taux de subvention des projets financés par la Dotation de Subvention à l'Investissement Local (DSIL).

La Ville de Besançon (comme 228 autres Collectivités, dont 121 communes) a signé la contractualisation avec l'Etat le 22 juin 2018 avec un taux maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement de la classe 6 fixé à 1,35 %, la Ville ayant bénéficié d'une bonification au titre des efforts réalisés sur le fonctionnement. La base de référence 2017 s'élève en volume à 124,99 M€.

Les discussions intervenues avec la Préfecture lors de l'élaboration de ce contrat ont permis de **compléter le modèle contractuel avec des points de vigilance**, notamment des changements de périmètre entre les communes et l'EPCI (transferts, mutualisations de services et de moyens ...), du transfert, via le budget principal, des résultats des anciens budgets annexes Eau et Assainissement, ou encore de la prise en compte des subventions européennes et mécénats.

La discussion va s'engager avec la Préfecture au premier trimestre 2019 : pour la Ville, l'objectif 2018 est tenu, avec une stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018 à périmètre constant.

La Note de Conjoncture des Finances Locales de la Banque Postale dresse le même constat au niveau global, puisque pour 2018, **les dépenses de fonctionnement des collectivités locales devraient progresser de 0,9 %**. Cette évolution contenue s'expliquerait par une décélération des dépenses de personnel.

Ainsi, l'**Objectif d'Evolution de la Dépense Locale (ODEDEL)** qui avait été mis en place par l'Etat de manière indicative, pour devenir ensuite prescriptif pour les collectivités entrant dans le cadre de la contractualisation, a toujours été tenu, voire au-delà.

Evolution des dépenses des APUL

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses totales	ODEDEL	1,20 %	0,50 %	1,20 %	2 %		
	Réalisé	- 0,20 %	0,30 %	- 0,20 %	2,50 %	2,30 %	
DONT dépenses de fonctionnement	ODEDEL	2,80 %	2 %	1,60 %	1,70 %	1,20 %	1,20 %
	Réalisé	2,50 %	1,70 %	- 0,80 %	1,60 %	0,90 %	

La Cour des Comptes montre bien, dans son rapport de septembre 2018 que les efforts de gestion réalisés par les collectivités territoriales sont allés au-delà de la baisse de leurs recettes.



DES EFFORTS DE GESTION SUPÉRIEURS AURAIENT ENTIÈREMENT ANNULÉS LA Baisse DES RECETTES

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement (en Md€)



Parallèlement, il est noté en 2018 une évolution des recettes de fonctionnement plus dynamique (+ 1,6 %) du fait de l'arrêt de la baisse des dotations, qui a eu pour impact de freiner le recours au levier fiscal (évolution globale des taux d'imposition de 0,2 %).

Au final, l'épargne brute des collectivités locales progresserait de 4,9 % en 2018, soit au total 43,7 milliards d'euros, ce qui permettrait d'accompagner la reprise de l'investissement amorcée en 2017.

Les dépenses d'investissement des collectivités locales seraient ainsi en hausse de 6,1 % après 5 % en 2017, ce qui représenterait au total **52,7 milliards d'euros**. C'est moins que les niveaux atteints lors de la fin du mandat précédent, compte tenu des ponctions intervenues sur leurs recettes entre 2014 et 2017, mais ce chiffre permet de mesurer le rôle des collectivités en termes de développement économique et d'emploi.

Le recours à l'emprunt serait, lui, limité (+ 0,7 Md€ pour l'ensemble des collectivités) avec un encours de dette quasi stable (+ 0,4 %) et une variation de fonds de roulement positive.

Cette situation est encourageante, même si elle ne doit pas masquer la diversité des situations ni constituer une tentation pour l'Etat de puiser dans ces nouvelles marges de manœuvre après 2020.

Nous y sommes vigilants, avec les associations d'élus locaux, dont France Urbaine, tout comme le fait que la tenue de l'objectif de la contractualisation ne devra pas avoir d'impact sur le niveau qualitatif de service rendu aux usagers ni le dynamisme du territoire.

C'est le choix qu'a fait la Ville, les années précédentes mais aussi pour 2019 : maîtriser les dépenses de fonctionnement sans sacrifier le niveau et la qualité de service, ni l'investissement.

2.2. Les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2019

La Loi de Finances pour 2019, publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2018 comporte des articles qui ont un impact sur les finances locales, même si la principale réforme est celle de la dotation d'intercommunalité, qui concerne les EPCI. Cette Loi de Finances est annoncée comme précédant le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019.

- S'agissant des dotations apportées par l'Etat aux collectivités :

L'enveloppe des dotations (Prélèvement Sur Recettes de l'Etat) s'élève à 40,6 Md€ pour 2019 : c'est un des premiers postes de dépenses de l'Etat. A titre de comparaison, le budget de l'Education Nationale représente 51,7 Md€. Les dotations aux collectivités augmentent même légèrement par rapport à la LFI 2018 (+ 0,6 %), conformément aux engagements pris.

Elle comprend notamment la **Dotation Globale Forfaitaire (DGF)** pour un montant de 26,9 Md€ (stable par rapport à 2018).

Un nouvel effort est fait sur les dotations de péréquation, et notamment la Dotation de Solidarité Urbaine qui augmente (tout comme la Dotation de Solidarité Rurale) de 90 M€ en 2019. En 2018, la Ville de Besançon a perçu 7,8 M€ de DSU, en hausse de 0,6 M€.

Cet effort, ainsi que celui fait pour la réforme de la dotation d'intercommunalité, se traduit, comme chaque année, par un écrêtement sur la dotation forfaitaire et par la minoration des variables d'ajustement : la DCRTP (la Ville n'étant pas concernée) et le FDPTP, qui baissera de - 14,7 %.

Le choix a été fait en 2019 de ne pas opérer de baisse sur les compensations fiscales de la variable d'ajustement.

Le FCTVA représente pour sa part 5,6 Md€, en hausse de 37 M€, en lien avec la reprise de l'investissement local.

La dotation d'investissement allouée aux communes et EPCI devrait quant à elle s'élever à 1,8 Md€ et perdrait 45 M€, dont 1 046 M€ pour le financement de la DETR, **570 M€ pour la Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL** (contre 615 M€ en 2018) et 150 M€ alloués à la dotation politique de la ville. En 2018, la Ville de Besançon a bénéficié de 1,2 M€ de DSIL.

Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal est maintenu à 1 Md€, comme en 2017 et 2018. Le territoire Grand Bisontin devrait rester contributeur et bénéficiaire pour la dernière année d'une garantie de sortie d'éligibilité égale à 70 % de l'attribution reçue en 2018.

- Les autres dispositions

- Poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation mise en place en 2018 dans un objectif de hausse du pouvoir d'achat, conformément au calendrier adopté dans le cadre de la LFI 2018 avec la suppression d'une deuxième tranche pour les ménages sous conditions de revenus, ce qui portera le taux de dégrèvement à 65 % en 2019.

Rappelons qu'il s'agit d'un dégrèvement qui, contrairement aux exonérations compensées très partiellement par l'Etat, est **neutre et transparent pour les collectivités qui conservent également leur pouvoir de taux.**

Le Président de la République a par ailleurs récemment confirmé que ce dispositif annonçait la suppression intégrale de cette taxe, dont le système de calcul est obsolète et inéquitable, car assise sur des bases de 1970, actualisées sans jamais pouvoir être réformées. Cette suppression s'accompagnera d'une **réforme de la fiscalité locale**, depuis longtemps demandée par les associations d'élus locaux et annoncée au plus tôt pour 2020.

Si peu d'informations fiables existent encore sur cette réforme fiscale, les principales pistes de réflexion portent sur **une spécialisation de chaque impôt local par strate de collectivité**. Cela impliquerait inévitablement des mécanismes de garantie des ressources, du même ordre que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis au point pour assurer la compensation de la suppression de la taxe professionnelle.

En tout état de cause, il conviendra que la réforme de la fiscalité locale puisse garantir, **à la fois une vraie justice fiscale et une équité des contribuables** s'agissant des impôts locaux, dans le **respect de l'autonomie financière des collectivités**.

- Fixation du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales à + 2,2 %, conformément aux règles fixées en 2017 (indice harmonisé à la consommation glissant novembre 2017-novembre 2018).
- Maintien en 2019, pour certains contribuables, notamment les veuves et veufs, du bénéfice de l'exonération de la taxe d'habitation et du dégrèvement de la contribution à l'audiovisuel public qui s'y rattache.
- Aménagements apportés aux règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels. Ils vont notamment permettre de clarifier la qualification entre les locaux industriels et commerciaux. De plus, à partir de 2019, une mesure de lissage progressive s'appliquera lorsque la valeur locative d'un local évolue de plus de 30 % suite à un changement d'affectation ou à un changement de méthode d'évaluation.
- Décalage d'un an (2020) de la date d'entrée en vigueur de la procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables pour la détermination des attributions du FCTVA afin de parachever les systèmes d'information correspondants

III - UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE CONFIRMÉE

1. Anticiper pour agir durablement

- La stratégie financière de la Ville

La stratégie de la Ville s'inscrit et se décline, d'une part, dans le plan de mandat et, d'autre part, pour ses aspects financiers, dans une prospective financière réalisée depuis 2001. Vérifiée et actualisée régulièrement selon des indicateurs de bonne gestion constants, celle-ci sert de cadre à notre action en fixant les orientations de manière pluriannuelle.

C'est un outil d'anticipation, au service de notre projet, permettant de **garder le sens de la politique publique municipale**, face aux contraintes ou aux besoins nouveaux. La prise en compte de la contrainte, que d'autres collectivités ont érigée en règle de gestion, ne peut en aucun cas constituer un outil de pilotage d'un projet politique, au sens le plus noble du terme.

La stratégie nécessite un cap, une orientation, reflet d'une détermination. La prospective permet parallèlement de vérifier la faisabilité financière du projet, de garantir sa réalisation effective, le respect des engagements, de réagir et s'adapter le cas échéant, tout en ne perdant pas de vue les objectifs pluriannuels.

Cette stratégie a évolué dans le temps en fonction des enjeux et des changements de contexte.

Le premier mandat 2001-2008 a ainsi été un mandat de consolidation : consolidation des équilibres financiers de la Ville, renforcement des marges de manœuvre budgétaires, modernisation de l'administration municipale, développement d'outils de gouvernance et de pilotage, dont le Plan Pluriannuel d'Investissement, rapprochements progressifs avec l'Agglomération...

Cela a permis la mise en œuvre, **sur le mandat 2008-2014, d'un effort de développement concerté, au service de l'investissement, dans un contexte économique dégradé**. Cela s'est traduit par un effort exceptionnel d'équipement, qui a atteint un niveau jusque-là inédit (53 M€ en 2012 et 2013).

Cet effort s'est accompagné d'une **modération fiscale** (évolution des taux en-deçà de l'inflation) et **d'un recours à l'emprunt renforcé mais maîtrisé** ainsi que d'une mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles : poursuite des efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, mobilisation de l'autofinancement et des recettes externes (subventions, programme de cessions...).

Le mandat 2014-2020 confirme la trajectoire et le dynamisme budgétaire, en s'appuyant sur les réalisations du mandat précédent et en intégrant les contraintes nouvelles et fortes (baisse des dotations entre 2014 et 2017), par la priorisation des projets et une rationalisation renforcée du fonctionnement.

La baisse des dotations de 2014 à 2017 a renforcé ces orientations, en accentuant les efforts de maîtrise sur le fonctionnement, nécessaires à la préservation d'un niveau d'investissement dynamique, fixé à 32 M€ par an sur le budget principal. La trajectoire fiscale de stabilité a été confirmée, malgré la contrainte, conformément à l'engagement pris.

La prospective de la Ville s'appuie sur 4 axes majeurs :

- ✓ **Premier axe, la volonté pour la Ville de ne pas fragiliser sa situation financière.** Pour cela, la prospective s'appuie sur des indicateurs de gestion, reflétant les différentes composantes du budget en fonctionnement comme en investissement, et qui constituent des points de repère indicatifs à moyen et long terme. Ils sont au nombre de 3 :
 - **L'épargne brute** : correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, elle constitue **l'autofinancement de l'investissement**. Celle-ci prend une importance toute particulière dans le contexte actuel de contraintes financières, car elle permet de mesurer la réactivité de la collectivité sur ses dépenses, pour éviter l'effet de ciseau. La limite prudentielle fixée est de l'ordre de 20 M€ en Compte Administratif, mais elle peut être plus faible sous la condition de réalisation du deuxième critère.

- **L'épargne nette** : correspondant à l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette permet de mesurer ce que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Celle-ci a donc vocation à couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement, soit environ 11 M€. Ce niveau est adaptable en fonction des besoins des tranches annuelles.
- **La capacité de désendettement** : correspondant à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité, celle-ci ne doit pas dépasser 8 à 10 ans dans les perspectives financières, selon les indicateurs de pilotage recommandés généralement pour les communes.

La prospective de la Ville fixe ainsi une trajectoire en termes d'épargne nette (en logique de Compte Administratif, c'est-à-dire sur la base d'un réalisé prévisionnel) **de l'ordre de 11 M€ minimum**, ce qui reste optimal pour couvrir les besoins de renouvellement du patrimoine.

En résumé, cette prospective permet à la Ville de continuer à agir, à investir, tout en conservant une situation financière sécurisée préservant les équilibres financiers de long terme.

S'agissant d'une analyse de long terme, ces objectifs sont calculés hors travaux en régie (qui figurent en investissement) et des recettes dites exceptionnelles, et notamment les cessions (même si elles font partie d'un programme d'optimisation du patrimoine).

Il faut souligner que la contractualisation avec l'Etat, en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement quel que soit le dynamisme des recettes, **tend logiquement à consolider les niveaux d'épargne entre 2018 et 2020, d'autant plus dans un contexte de stabilisation voire de hausse des dotations de l'Etat. L'objectif reste toutefois inchangé à moyen et long terme**, avec une incertitude sur les perspectives en matière de dotations au-delà de la contractualisation.

✓ **Deuxième axe, le maintien d'un niveau d'investissement dynamique par la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement, tout en maîtrisant l'endettement.** Le niveau d'investissement fixé de manière indicative à 32 M€ par an en BP permet de conserver une dynamique d'investissement communal répondant aux impératifs d'attractivité du territoire, de rayonnement, mais aussi de proximité, tout en tenant compte de besoins moins importants après l'effort sans précédent du mandat 2008-2014. Cet investissement dynamique doit se faire sans endettement supplémentaire, et même avec un désendettement progressif qui implique par conséquent un autofinancement suffisant.

✓ **Troisième axe : la stabilité des taux de fiscalité communaux.**

Depuis 2009 pour la taxe d'habitation et 2011 pour la taxe foncière, la Ville n'a pas augmenté ses taux de fiscalité. Ce sera à nouveau le cas en 2019. Cet engagement, pris alors que la ponction pour le redressement des finances publiques n'était pas encore annoncée, a nécessité beaucoup de détermination pour être tenu car il devait s'articuler avec les deux premiers axes, et ne devait par conséquent grever ni la situation financière ni le niveau d'investissement. Cela a représenté un choix fort pour la préservation du pouvoir d'achat des citoyens.

✓ **Cela a donc conduit, et cela constitue le quatrième axe stratégique, à des efforts stricts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors même que la Ville a perdu en cumulé près de 27 M€ de dotations entre 2013 et 2017.**

Cette maîtrise s'est appuyée sur l'ensemble des leviers en fonctionnement, **à l'exception des crédits dédiés aux 4 priorités politiques.**

Ces 4 priorités définies depuis 2014 (politique sociale, éducation, sécurité, politique de la ville), ont été préservées sur le plan budgétaire, à périmètre constant, voire renforcées (dans le cas notamment des crédits consacrés ces dernières années à la Police Municipale et au périscolaire) **tout au long du mandat alors que les autres domaines ont vu, de manière mécanique, des baisses de moyens affectés.** Elles seront également a minima **stabilisées à périmètre constant en 2019.**

La maîtrise du fonctionnement passe par :

- une gestion resserrée de la masse salariale avec un objectif d'évolution annuelle proche de 0 % hors priorités et opérations nouvelles (renforcement de la Police municipale, Projet Educatif de Territoire, ouverture d'un nouvel équipement...). Cette maîtrise porte sur l'ensemble des composantes de la masse salariale : permanents et vacataires, heures supplémentaires, etc.
- une limitation stricte de l'évolution des autres charges de fonctionnement : les crédits d'exploitation, les subventions hors secteurs prioritaires, et même les dépenses dites à évolution contrainte. Cela se concrétise d'une part par la **mise en œuvre de chantiers structurels transversaux** permettant de réaliser des économies pérennes, mais également par des **efforts sur le fonctionnement des services et de nos partenaires** par la recherche d'une **efficience toujours renforcée**. Pour cela, la Ville s'est dotée **d'outils de pilotage** affinés : le dialogue de gestion, la comptabilité analytique, la réflexion en **coût global, l'évaluation des politiques publiques...**

L'ensemble de cette stratégie s'intègre dans un objectif plus transversal, le développement des synergies avec l'Agglomération et le renforcement de la stratégie budgétaire consolidée, au niveau du « bloc communal ».

Le projet de **Communauté Urbaine** constitue bien évidemment une étape décisive dans cette orientation, qui répond avant tout à des objectifs non financiers de **renforcement de la cohérence territoriale, de partage des expertises et de recherche du niveau d'intervention le plus adapté** (la Charte de Gouvernance ayant confirmé les principes de **proximité et de subsidiarité** comme principes directeurs de fonctionnement de l'intercommunalité).

Il convient de souligner que les transferts de compétences ne correspondent pas à une logique d'économies, hors les économies d'échelle potentielles : les charges/recettes transférées ne sont en effet pas retirées du budget mais simplement imputées différemment, par le biais de l'Attribution de Compensation, qui est figée : cela revient donc à reconstituer la situation avant transfert et à la projeter sur les années futures, comme **si la commune continuait à payer de manière définitive les dépenses et à percevoir les recettes à leurs montants d'avant transfert**. La CAGB intègre, quant à elle, le dynamisme des dépenses et des recettes après transfert.

Les orientations de la prospective peuvent être confirmées, voire consolidées en 2019 grâce aux résultats obtenus.

- Des résultats favorables en 2018 confirmant la tenue des objectifs

Si le Compte administratif 2018 n'est pas encore voté, il convient d'ores et déjà de noter que les résultats sont positifs, tant en fonctionnement qu'en investissement, ce qui a permis d'alléger légèrement les contraintes pour l'année 2019 et la préparation du budget primitif, sans toutefois bien évidemment les lever totalement, notamment sur le fonctionnement. Nous sommes encadrés par la contractualisation avec l'Etat, à 1,35 % maximum par an et nous tiendrons cet objectif.

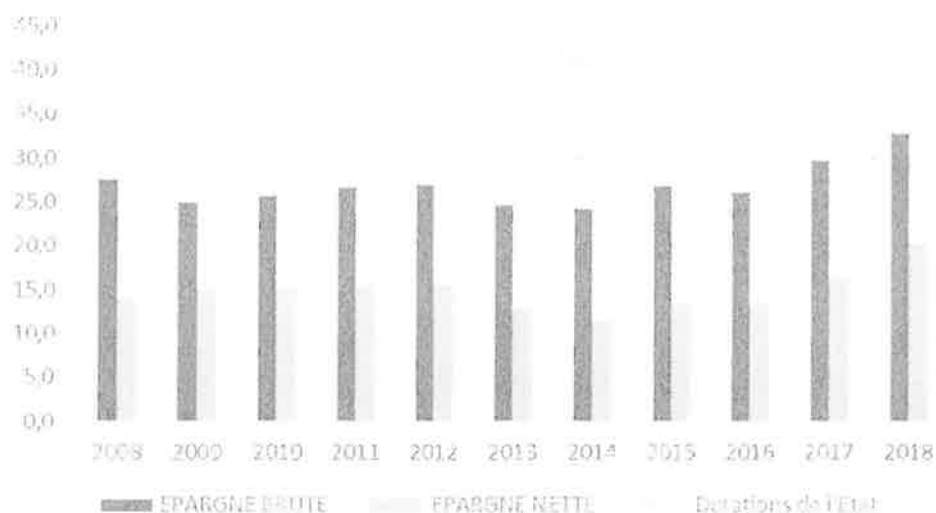
Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Un arrêt de la ponction de dotations de l'Etat, garanti jusqu'en 2020 et une augmentation de 0,9 M€ en 2018.
- La bonne tenue des objectifs en fonctionnement depuis 2014, avec des efforts importants réalisés et tenus, tant en cadrage budgétaire qu'en réalisations. En 2018, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement devraient être stables. Ces efforts ont été reconnus dans la contractualisation avec l'Etat, avec une bonification du taux maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement de 0,15 point.
- La perception en 2018 de l'indemnité dans le cadre de la cuisine centrale, tout d'abord provisionnée jusqu'à l'extinction du contentieux en 2018 et qui a permis la réduction de la prévision d'emprunt de 5,7 M€.
- Un désendettement progressif supplémentaire prévu dans la prospective et tenu (- 1,6 M€ hors indemnité), qui permet un allègement de nos charges de fonctionnement.

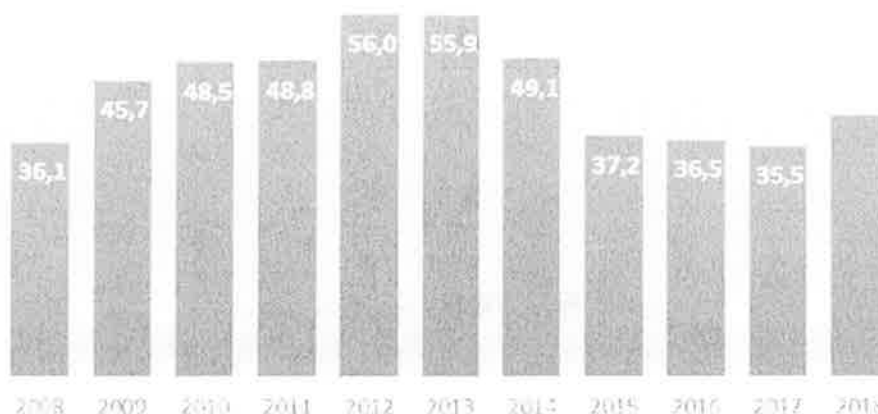
Il faut souligner que la prospective intégrait d'ores et déjà les impacts en fonctionnement des décisions prises (renforcement de la Police municipale par exemple), des nouveaux équipements, dont bien sûr le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en année pleine en 2019, ou encore les opérations ponctuelles connues (organisation des élections à venir notamment). C'est **cette logique d'anticipation et de coût global qui permet de tenir les objectifs dans la durée.**

Depuis 2008, la trajectoire est la suivante, en termes de niveaux d'épargne, en lien avec celui des dotations de l'Etat. On voit que dans un contexte de baisse des dotations très brutal entre 2014 et 2017, **la Ville, après une baisse de ses niveaux d'épargne, a su réagir et reconstituer son autofinancement, nécessaire à la poursuite de son programme d'investissement.**

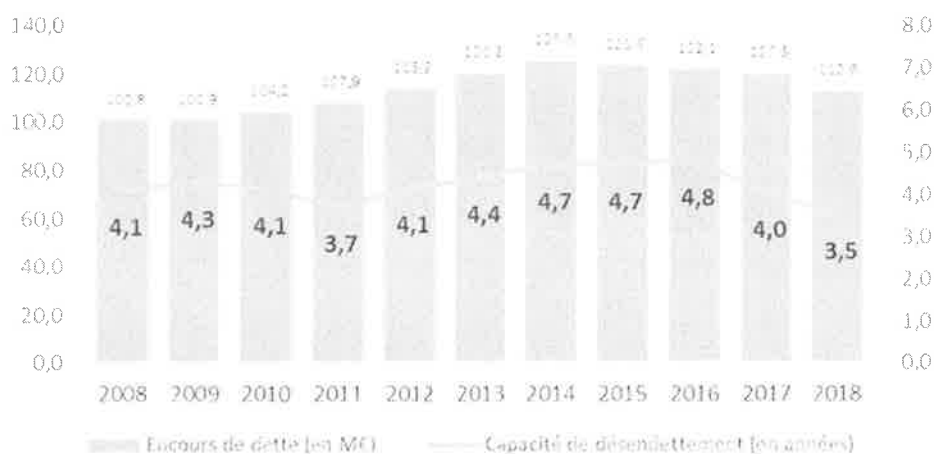
Evolution des niveaux d'épargne de 2008 à 2018
(en M€)



Dépenses d'investissement hors dette, y compris travaux en régie, de 2008 à 2018 (en M€)



Evolution de l'encours de dette (en M€) et de la capacité de désendettement (en années) depuis 2008



Les premières tendances de l'année 2018 se situent donc dans la droite ligne fixée par la prospective, voire en consolidation par rapport à nos prévisions initiales, tout en maintenant une maîtrise stricte du fonctionnement (avec une stabilité entre 2017 et 2018 à périmètre de compétences constant), un niveau élevé d'investissement (de près de 39 M€, et de plus de 40 M€ avec les travaux en régie) et en baissant l'endettement de manière très conséquente (- 7,3 M€).

Dès lors, sous l'impact conjugué des efforts de gestion et de la maîtrise de l'endettement, l'épargne augmenterait en 2018 : c'est d'ailleurs conforme au mouvement de l'ensemble des collectivités locales.

Cela constitue des bases d'appui solides pour la construction du BP 2019.

2. Le cadrage du budget 2019.

• La poursuite de la maîtrise du fonctionnement

Le BP 2019 s'inscrit dans un contexte de recettes de fonctionnement dynamiques, malgré la stabilité des taux et la modération tarifaire retenues, du fait notamment de l'actualisation forfaitaire des bases fiscales, de la hausse prévisionnelle des dotations de l'Etat, en matière de péréquation principalement (+ 1,3 M€ prévus de BP à BP) mais aussi du maintien pour la dernière année du bénéfice du FPIC (0,8 M€ prévus) : les recettes de fonctionnement évolueraient à périmètre constant de près de 1 %.

La contractualisation avec l'Etat engage parallèlement la Ville sur une évolution de ses dépenses de fonctionnement annuelle plafonnée à 1,35 % maximum.

Il faut souligner que c'est au final, compte tenu des efforts très conséquents réalisés les années précédentes, moins contraignant que les orientations prévues par la prospective, qui impliquait une évolution comprise entre 0 % et 1 % par an des dépenses de fonctionnement en réalisations, sur une hypothèse initiale de reprise de la baisse des dotations.

En dépenses, le choix proposé pour la construction du budget primitif 2019 est donc celui **d'une confirmation de nos principes de responsabilité sur le long terme puis de sobriété, tout en permettant le financement d'opérations nouvelles, autour de choix budgétaires importants en faveur de la proximité, du sport, de la culture, de l'éducation, de la sécurité, du cadre de vie...**

Ces choix sont partagés à toutes les étapes d'arbitrages et élaborés de manière conjointe, sans jamais perdre de vue le projet de mandat de notre équipe.

Ainsi, le BP 2019 est-il construit sur une évolution des dépenses de fonctionnement maximale de l'ordre de 1 % à périmètre constant de compétences (hors transferts).

Cet ajustement des efforts, même modéré, a permis **une modulation affinée des orientations données aux différents domaines d'intervention de la Ville**, non pas appliquée de façon arithmétique, mais adaptée, intégrant les efforts réalisés les années précédentes, les priorisations budgétaires, mais aussi les contraintes (notamment s'agissant des évolutions imposées).

La Ville continue ainsi à piloter strictement sa masse salariale (dont l'évolution à périmètre constant sera de l'ordre de 1 %, avec une attention maintenue sur les effectifs, le recours aux vacataires et aux heures supplémentaires, l'absentéisme et la qualité de vie au travail, ainsi que l'importance de la formation), les crédits de fonctionnement des services, mais aussi les dépenses dites à évolution contrainte (énergie, contrats etc.).

Cette maîtrise permet parallèlement de **poursuivre l'orientation retenue depuis le début du mandat autour de nos 4 priorités politiques (politique sociale, éducation et jeunesse, sécurité et tranquillité publique, politique de la ville), tout en desserrant la contrainte dans d'autres domaines et en renforçant les «petits budgets».**

Quelques exemples de ce renforcement parmi de nombreux autres en fonctionnement : la formation des membres des conseils consultatifs d'habitants, le soutien aux événements sportifs, le renforcement des crédits de proximité, la mise en œuvre du Plan de Déplacement du Personnel, la hausse des moyens alloués à l'achat de périodiques et aux animations dans les bibliothèques, aux parcours culturels, l'augmentation de la part d'alimentation bio et de produits labellisés dans les cantines, l'amélioration de la prise en compte du handicap dans les écoles, l'extension du parc de défibrillateurs dans les lieux publics...

A cela s'ajoute bien sûr la prise en compte du **retour à la semaine de 4 jours** dans les écoles (avec une perte de recettes liée) mais aussi de la **réouverture du Musée Beaux-Arts et d'Archéologie**, qui avait été anticipée dans la prospective.

Tout cela, et même si cette liste n'est pas exhaustive, permet de mesurer **la diversité de nos interventions, l'importance des actions permises par ce budget et le service municipal rendu. Cela permet aussi d'appréhender la détermination qui est la nôtre à toujours développer, toujours s'adapter.**

Car ce budget et l'allègement partiel des contraintes est aussi le résultat du **travail mené depuis plusieurs années en matière d'optimisation du fonctionnement.**

Les pistes de travail ont été, elles aussi, nombreuses : la systématisation des groupements de commandes Ville/Agglomération et autres communes membres, la dématérialisation des procédures, le renforcement de la politique d'achats, la réduction du parc de véhicules, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, le regroupement des fonctions de nettoyage et de magasins, la mutualisation des moyens humains et la création de services partagés, la renégociation des contrats...

Au final, cela aboutirait à une **épargne brute en hausse d'un peu plus de 2 M€ de BP à BP entre 2018 et 2019.**

- **Un effort exceptionnel d'investissement en 2019**

Comme nous l'avons vu précédemment, la prospective a fixé le niveau d'investissement pour le mandat, à 32,2 M€ par an en BP (pour un objectif de réalisation de 35 M€ en réalisé) : il s'agissait de garantir et de piloter l'ambition de la Ville, telle qu'elle est délinée dans son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le PPI, qui s'ajoute aux tranches annuelles, ce « grand programme de petits travaux » et à une enveloppe de proximité, permet ainsi de répondre aux besoins, tant en termes de **proximité que d'équipements d'avenir et donc de positionnement territorial.** Le rôle de l'investissement local est également essentiel en termes de soutien aux entreprises et à l'emploi, par le BTP notamment.

Il s'agit de garantir tant la réalisation de nouveaux équipements attractifs, que l'adaptation, l'accessibilité et la bonne utilisation des équipements existant dans tous les quartiers.

En 2018, ce niveau avait déjà été renforcé de l'ordre de 3 M€, soit 35 M€ environ contre 32 M€ en 2015, 2016 et 2017.

2019 marque un effort exceptionnel en faveur de l'investissement, avec un niveau fixé à 38,2 M€ pour faire face à des besoins supplémentaires, notamment en matière de proximité.

Cet effort supplémentaire, de 6 M€ de plus que la prospective, a été principalement concentré sur quelques priorités fortes et partagées, et notamment : la piscine de Chalezeule, pour permettre la réalisation du pentagloss, le parc urbain des Prés de Vaux et de la base nautique, l'accélération de l'informatisation et des petits travaux dans les écoles, la réalisation de pistes cyclables et la circulation (par fonds de concours à la CAGB), le patrimoine sportif et la première tranche de la rénovation énergétique des gymnases, l'amélioration du matériel dans les crèches...

Ce niveau d'investissement supplémentaire est financé en restant intégralement dans le cadre de la prospective :

- **grâce au dynamisme de l'épargne brute entre 2018 et 2019,** en lien avec des recettes dynamiques malgré la stabilité des taux de fiscalité et du fait des efforts effectués et poursuivis sur le fonctionnement ;

- **mais aussi grâce à la perception de la recette exceptionnelle liée à l'indemnité de la cuisine centrale, qui a permis en 2018 un désendettement exceptionnel, supérieur de 6 M€ à celui prévu initialement dans la prospective** (l'indemnité avait été en effet provisionnée par prudence en dépenses dans l'attente de l'issue du contentieux). Ce désendettement permet pour 2019 d'envisager cet effort exceptionnel en faveur de l'investissement qui est proposé pour 2019, avec une légère reprise de l'endettement (prévu au BP à moins de 1 M€). **Pour autant, la Ville reste en deçà de la prospective quant à l'évolution simulée de son encours de dette.**

Par son niveau d'investissement, Besançon se positionne clairement dans son rôle de pôle de rayonnement, notamment en matière de développement économique, culturel, touristique et urbain, tout en continuant à jouer un rôle actif de proximité et de garant de la qualité de la vie au quotidien.

IV - LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES POUR 2019

1. Les principaux chiffres du budget 2019

1-1 Le budget consolidé

Le Budget primitif 2019, tous budgets confondus, hors gestion active de la dette et mouvements de reprise, est prévu, à ce stade des orientations budgétaires, à près de 189 M€ dont 137 M€ pour le fonctionnement et 52 M€ pour l'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une baisse de l'ordre de 3 M€ par rapport à 2018 qui s'explique principalement par les changements de périmètre évoqués ci-après (transferts de compétences). **La section d'investissement**, quant à elle, est en nette augmentation de plus de 3 M€ du fait notamment d'un accroissement des dépenses d'équipement au budget principal.

Après le transfert des budgets Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération étend une nouvelle fois son champ de compétences en 2019 puisqu'elle exerce à compter du 1^{er} janvier les compétences «**Voirie, parcs et aires de stationnement et signalisation**», «**concessions de distribution de gaz et d'électricité**» et «**Réseaux de chaleur ou de froid urbains**», avec pour cette dernière, le transfert du budget annexe Chauffage Urbain.

Le budget général ne compte donc en 2019 plus que 5 budgets annexes.

Les budgets primitifs des 3 zones d'activités et de lotissement intègrent uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2018 (restes à réaliser et reprise des résultats).

Les propositions budgétaires des Budgets primitifs 2019 des budgets annexes Forêts et Archéologie Préventive s'élèvent en mouvements réels à **0,8 M€** et sont en stagnation par rapport au BP 2018. Les charges de personnel représentent 60 % de ces dépenses qui sont financées par des produits de services et des subventions d'équilibre du budget principal.

1-2 Le budget principal

Une nouvelle fois, le Budget primitif de l'exercice sera marqué par des importants changements de périmètre qui feront l'objet de retraitements afin d'obtenir des données comparables de BP à BP.

Les transferts des compétences évoqués précédemment impliquent des modifications de structure des dépenses et recettes notamment de la section de fonctionnement. Le transfert des agents de la Ville à la CAGB génère une nouvelle baisse de la masse salariale de la Ville, qui, accompagnée d'une réduction de crédits de service et des recettes, **a pour effet d'aboutir à une majoration de l'attribution de compensation négative**. Pour mémoire, l'attribution de compensation est calculée en net.

En investissement également, une attribution de compensation est calculée conformément au rapport de la CLECT et elle est complétée par un fonds de concours pour la requalification de voiries, ainsi qu'en complément du Gros Entretien Renouvellement.

Le retour de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019 impactera par ailleurs les prévisions de dépenses et de recettes du Budget primitif 2019 : seul un trimestre scolaire avait été en effet pris en compte au BP 2018. Les baisses de charges de personnels vacataires (temps de travail des animateurs d'accueils maternelles et élémentaires du mercredi et rétrécissement des plages d'accueil après-midi...) s'accompagneront de l'arrêt du versement du fonds de soutien par l'Etat. En parallèle, la recette CAF liée au périscolaire connaît une évolution positive puisqu'avec le retour de la semaine à 4 jours, la base de calcul de la Prestation de Service ordinaire est plus favorable (la durée élargie de la pause méridienne compensant pour partie la diminution de la plage de l'après-midi). Cet ajustement permet de compenser la suppression de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs versée par la CAF suite à la transformation de temps de périscolaire en temps scolaire.

Dans le domaine culturel et suite à la réouverture du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** en novembre dernier, des inscriptions de crédits en année pleine sont opérées tant en dépenses (charges de personnel, charges courantes de fonctionnement) qu'en recettes (droits d'entrées et produits issus de la boutique) pour le fonctionnement de cet équipement.

La somme prévue au titre de l'organisation des prochaines **élections européennes** en mai 2019 fera l'objet d'un retraitement tant en dépenses et en recettes tout comme l'ajustement de **subvention de fonctionnement au CCAS** (fin du loyer des locaux du siège) : celle-ci est stable à périmètre constant au BP 2019.

Ces changements de périmètres qui impactent le budget 2019 seront détaillés dans le rapport de présentation du Budget primitif 2019.

Les graphiques ci-après permettent de comparer les grands équilibres, sous réserve des derniers ajustements, du BP 2019 qui sera présenté en avril prochain au Conseil Municipal.

Hors gestion active de la dette et reprise des résultats 2018, le projet de Budget primitif 2019 s'élève pour le budget principal à environ 188 M€ (pour mémoire BP 2018 : 187,1 M€). Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 136,5 M€ alors que celles d'investissement représentent 51,2 M€.

Les grands équilibres du Budget Primitif 2018
Budget principal

Éligible

Dépenses 187,1 M€	Recettes 187,1 M€
Investissement et dette	Impôts
Dépenses d'investissement	Exécution (E.1)
Charges financières	Exploitation et autres
Subventions	Subventions
Dépenses courantes et exceptionnelles	Dotations Etat
Frais de personnel	Fiscalité

Les grands équilibres du Budget Primitif 2019
Budget principal

Éligible

Dépenses 187,7 M€	Recettes 187,7 M€
Investissement et dette	Impôts
Dépenses d'investissement	Exécution (E.1)
Charges financières	Exploitation et autres
Subventions	Subventions
Dépenses courantes et exceptionnelles	Dotations Etat
Frais de personnel	Fiscalité

2. La stratégie en matière de dette

2.1 Les objectifs de la gestion de dette

La stratégie de gestion active de la dette de la Ville est concentrée sur la recherche de l'amélioration continue de la performance financière des produits financiers auxquels elle a recours.

Les objectifs poursuivis sont rappelés chaque année dans la délibération du Conseil Municipal déléguant au Maire la possibilité d'accomplir certains actes de gestion de dette (délibération du 13/12/2018 pour l'exercice 2019).

Les objectifs fixés sont les suivants :

- l'optimisation permanente de la performance financière de la dette, à court et à long terme, dans le cadre d'une gestion responsable des deniers publics, à travers une veille attentive de l'évolution des marchés de taux ;

- l'équilibre de la structure de l'encours de dette, qui se situe aux environs de 2/3 en taux fixes et 1/3 en taux flottants. Les taux fixes performants assurent la stabilité budgétaire de la charge financière de la dette, tandis que les taux flottants, plus souples d'utilisation, permettent de tirer avantage des baisses de taux, ou actuellement, du niveau historiquement faible des taux à court terme ;

- le refus de tout produit structuré complexe ou spéculatif. L'autorisation donnée par le Conseil Municipal ne vaut que pour les produits les plus simples : taux fixes, taux révisables ou variables sans structuration (1A) et / ou barrières sur Euribor (1B).

Cette stratégie nous permet de maintenir la charge financière de la dette à un niveau faible tout en faisant face aux incertitudes.

En 2018, malgré un contexte de hausse des taux courts au niveau international et notamment aux Etats-Unis, la zone Euro a connu peu d'évolution des taux d'intérêts. L'annonce de la Banque Centrale Européenne de maintenir ses taux directeurs à leur niveau actuel au moins jusqu'à la mi-2019 pour soutenir l'économie et stimuler l'inflation a pour effet de maintenir les taux à court terme à un niveau très bas : l'Euribor 3 mois, taux de court terme de référence est ainsi resté négatif depuis le 21 avril 2015.

En ce qui concerne les taux longs, ceux-ci restent proches de 1 % et ne devraient pas dépasser 1,5 % (hors marges) avant fin 2019. Selon les anticipations des marchés, la fragilité de la reprise économique en Europe ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les taux avant la mi 2020. En outre, la forte concurrence existant entre les banques devrait jouer un rôle d'amortisseur vis-à-vis de ces hausses, une partie des hausses étant compensée par la baisse des marges.

2.2 Les mobilisations 2018 et les perspectives pour 2019

En 2018, comme en 2017, seul le budget principal a mobilisé de l'emprunt, à hauteur de 5,25 M€, dont 5 M€ ont été signés avec Arkea Banque (Index Euribor 12 mois + 0,25 % sur 15 ans).

Les autres mobilisations de l'exercice concernent des prêts à taux 0 de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, pour 0,25 M€, en complément de subventions sur certains projets.

Les remboursements de capital sur le budget principal ayant atteint 12,6 M€, **ce budget s'est désendetté de 7,3 M€.**

Les budgets annexes du Chauffage urbain (transféré à l'Agglomération au 01/01/2019) et Forêts se sont désendettés respectivement de 815 K€ et 4 K€.

Pour 2019, un effort particulier d'investissement ayant été décidé, le budget prévisionnel prévoit un léger endettement du budget principal, tout en restant en deçà de celui prévu par la prospective avant affectation de l'indemnité cuisine centrale. Le remboursement du capital (13,1 M€) est en effet prévu à un niveau inférieur à celui de l'emprunt nouveau (13,7 M€) et se traduirait par un endettement prévisionnel et maximum net de 0,6 M€.

Le niveau effectif de l'emprunt levé en 2019 sera ajusté comme chaque année en fonction du niveau des réalisations effectives en investissement et pourrait donc être inférieur à cette prévision.

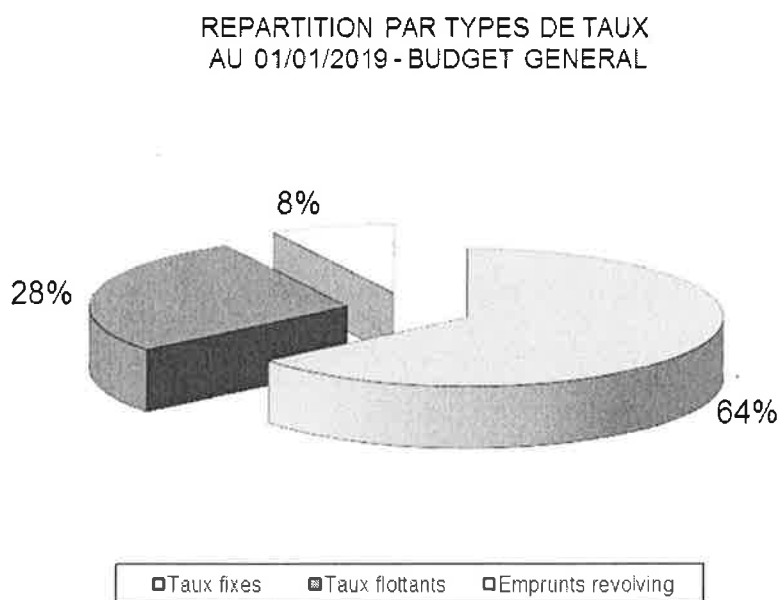
Le budget Forêts, quant à lui, se désendettera de 3 K€.

2.3 Situation de l'encours de dette

Le budget annexe chauffage urbain a été transféré au Grand Besançon le 01/01/2019. L'encours de la Ville au 1^{er} janvier est donc réparti sur deux budgets :

- Budget principal :	112,93 M€
- Budget forêts :	<u>0,01 M€</u>
Total :	112,94 M€

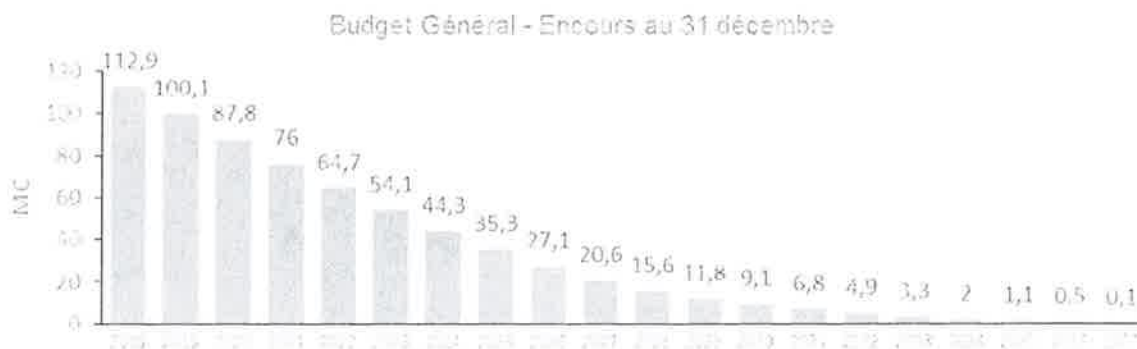
Au 1^{er} janvier, la structure de l'encours de dette est la suivante :



Cette structure de dette est conforme aux objectifs poursuivis par la stratégie de gestion de dette de la Ville. Avec une structure très proche de 2/3 de taux fixes et 1/3 de taux variables ou d'emprunts revolving, l'encours est équilibré entre performance et sécurisation. La sécurisation de l'encours est encore renforcée par la présence d'emprunts indexés sur Livret A, dont l'index de référence restera figé à son niveau actuel (soit 0,75 %) au moins jusqu'en 2020.

Hors mobilisation nouvelle, l'extinction de l'encours du budget principal est très régulière, et correspond à un endettement contrôlé et progressif. Ce profil d'extinction autorise la poursuite d'une politique d'investissement -et d'emprunt- régulière et sans que la collectivité ait un jour à faire face à un à-coup sur sa section d'investissement.

Le profil d'extinction de la dette (hors emprunts budget Chauffage Urbain), exprimé en M€ est le suivant :



Enfin, dernier élément permettant d'apprécier la sécurisation de l'encours de dette, la répartition des prêts selon les catégories de prêts telles qu'elles sont définies par la charte Gissler fait apparaître la grande simplicité des produits financiers détenus par la Ville.

La Ville ne détient que des produits à taux fixes classiques ou variables simples, qui sont classés parmi les produits les moins risqués dans la double échelle de cotations.

	Dette classée 1A		
Budget Principal	112,9 M€	100 %	86 contrats
Budget Forêts	0,01 M€	100 %	3 contrats
Tous budgets	112,9 M€	100 %	89 contrats

L'utilisation de produits simples traduit clairement la volonté qui est la nôtre, de gérer la dette sans exposer le contribuable à la forte volatilité de certains produits financiers, et de le préserver des fortes variations de taux et des frais financiers.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 et de l'existence d'un rapport détaillé (sur la base duquel s'est tenu le DOB) et de rapports annexes concernant les effectifs et la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Préfecture du Doubs
Reçu le 25 MARS 2019
Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Annexe aux orientations budgétaires de la Ville de Besançon

Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la Loi NOTRe)

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1 et L 2313-1 du CGCT concernant le débat d'orientations budgétaires et introduit l'obligation d'un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I - Effectifs et dépenses de personnel

A- Effectifs au 1^{er} janvier 2019

Les effectifs sur postes permanents de la Ville s'élèvent au 1^{er} janvier 2019 à 1 543 agents représentant 1 414,30 ETP. A cela s'ajoutent les agents qui interviennent durant l'année à titre temporaire afin d'assurer la continuité du service public ou de faire face à des besoins ponctuels (emplois saisonniers, remplacements d'agents indisponibles, renforts pour des événements exceptionnels...).

	EFFECTIF EN ETP
BUDGET PRINCIPAL	1 406.30
BUDGET FORETS	6
BUDGET ARCHEOLOGIE	2
TOTAL	1 414.30

Au 1^{er} janvier 2019, les effectifs de la Ville connaissent une baisse de 120,39 ETP par rapport à 2018. Cette baisse s'explique notamment par les transferts à l'Agglomération des compétences : «Voiries, parcs et aires de stationnement et signalisation», «Réseaux de chaleur ou de froid urbains» et «Concessions de distribution de gaz et d'électricité».

La répartition des agents en fonction de la catégorie hiérarchique est la suivante :

CATEGORIES	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET FORETS	BUDGET ARCHEOLOGIE
A	129.60	0	2
B	230.59	1	0
C	1 046.11	5	0
TOTAL	1 406.30	6	2

B - Exécution des dépenses de personnel sur l'année 2018 (budget principal géré par les Ressources Humaines)

Le budget primitif, complété des décisions modificatives, s'élevait à 71,1 M€. Ce budget a été réalisé à hauteur de 96,4%. Le reliquat constaté est principalement dû à l'effet noria lié aux flux des effectifs (écart entre les rémunérations des partants et des entrants), à la difficulté récurrente de recruter certaines catégories de personnel (gardiens de police notamment), ainsi qu'aux suppressions de postes décidées l'année précédente : -22 postes dont les effets ont impacté le budget de l'année écoulée.

L'exercice 2018 a été caractérisé par l'impact des mesures suivantes :

MESURES NATIONALES	- Mise en place du jour de carence pour maladie ordinaire : - 130 K€ - Impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de février 2017 : + 17 K€
Evolutions propres à la collectivité	GVT (glissement vieillesse technicité) année N (+ 614K€) et surcoût année N-1 :(+ 280 K€) - Effet noria et comblement des postes : - 263 K€ - Economies sur moyens complémentaires (heures supplémentaires et recours aux temporaires) : - 176 K€
EFFECTIFS	Effet des transferts au Grand Besançon des directions suivantes - 686 K€ : - Impact en année pleine du transfert en juin 2017 de la Direction Urbanisme Grands Projets Urbains - En janvier 2018 : 8 agents de la direction communication
	- Impact en année pleine des créations de 67 postes d'animateurs référents périscolaires à 55 % (effet septembre 2017) + 663 K€
	- Effet des créations de postes : (1 poste d'adjoint de gestion administrative pour la Citadelle, 1 poste d'adjoint de gestion administrative pour le service ressource et périscolaire de l'Education, 1 poste de berger pour les Espaces Verts, dans le cadre de la réouverture du MBA, 1 poste de catégorie B et 12 postes de catégorie C, 1 poste de catégorie B pour le Patrimoine Historique, 1 poste d'électricien pour la direction Patrimoine, 1 gardien de police et 1 poste d'adjoint au responsable du CSU pour la Tranquillité Publique) : + 255 K€
	- Effet des suppressions de postes : (7 assistantes maternelles, 1 animateur périscolaire, 1 huissier pour le Cabinet du Maire, 1 chargé de gestion et 1 adjoint de gestion administrative à la Citadelle, 1 adjoint de gestion administrative à la DRU, 2 jardiniers, 1 chargé de gestion à l'Hygiène-Santé, 1 cadre A au Patrimoine Historique, 2 agents affectés à la Cellule mobilité de la DEC, 1 poste de directeur adjoint à la Communication, 1 adjoint de gestion administrative dans les bibliothèques ainsi qu'1 bibliothécaire, 1 professeur mis à disposition de l'ISBA, 1 chargé de gestion à la Vie des Quartiers) - 267 K€
	- Effet des postes suspendus : (2 postes de catégorie B à la communication, 1 catégorie A et 2 cat C en attendant la réouverture du MBA, 1 A et 1 C à la vie des quartiers, 2 C aux Espaces Verts) - 235 K€

C - Evolution prévisionnelle des effectifs et de la masse salariale en 2019 (budget principal)

- l'impact des mesures nationales :

Reprise du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations suspendu en 2018 avec refonte des catégories B et C, transfert primes/points (revalorisation de points d'indice des fonctionnaires de catégorie A en contrepartie de la diminution partielle des primes versées), reclassement des assistants socio-éducatifs (passage de catégorie B et A) : + 242 K€.

- les décisions prises par la collectivité :

Glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon et promotion de grade des agents en application des règles du statut de la fonction publique), et harmonisation entre les filières de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise pour les fonctionnaires de catégorie B : + 711 K€

Fin des tuilages : - 266 K€

Impact des suppressions de postes : -188 K€

Effet noria et vacances de postes (économies engendrées par les vacances de postes et les écarts de rémunérations entre les agents qui partent et ceux qui les remplacent) :

- 146 K€.

- les effets des transferts de compétences :

En 2019, dès le 1^{er} janvier, le transfert de compétences à l'Agglomération s'accompagne du transfert d'agents de la Direction Voirie et Déplacements ainsi que de deux agents de la Direction Maîtrise de l'Energie (dont 1 au titre du budget Chauffage Urbain) = - 5,0 M€.

RAPPEL : les transferts de compétences et le développement des services communs s'accompagnent d'une majoration de l'attribution de compensation versée à la Ville.

- Créations de postes budgétés en 2019 :+ 852 K€

- un poste d'animateur du site Migrations (poste financé par la Région à hauteur de 50 %),
- un poste de chargé de mission Action Cœur de Ville,
- dans le cadre du Programme de Réussite Educative, pérennisation de 4 postes (remboursés par la Caisse des Ecoles),
- 5 postes de gardiens de police et dans le cadre de l'extension du Centre de Supervision Urbaine, 3 postes d'opérateurs,
- il convient également de noter l'impact en année pleine des créations de postes liées à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (création de 14,5 postes de catégorie C depuis septembre 2018).

- Economies proposées sur la masse salariale en 2019 : - 75 K€

- poursuite du dialogue de gestion engagé en 2018 en vue de rationaliser le recours aux temporaires et aux heures supplémentaires.

Aux crédits gérés par les ressources humaines s'ajoutent les crédits gérés par certaines directions pour pourvoir à des emplois saisonniers ou faire face à des accroissements temporaires d'activité (Communication, Education, Vie des Quartiers...), ainsi que deux budgets annexes : Forêts et Archéologie. L'ensemble de ces crédits est en baisse de - 5,4 % de BP à BP.

D - Masse salariale de la ville (tous budgets confondus)

	BUDGET 2019
BUDGET PRINCIPAL	71 254 649
<i>CREDITS GERES PAR LES RH</i>	66 874 086
<i>CREDITS GERES PAR LES SERVICES</i>	4 380 563
BUDGET FORETS	293 000
BUDGET ARCHEOLOGIE	217 000
MASSE SALARIALE TOTALE	71 764 649

E - Détail des rémunérations versées en 2018

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET FORETS	BUDGET ARCHEOLOGIE
TRAITEMENTS BRUTS ET NBI	42 098 154 €	128 210 €	110 658 €
REGIME INDEMNITAIRE ET PRIMES	4 241 883 €	13 583 €	6 933 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES ET ASTREINTES	1 133 870 €	7 488 €	0 €
PRIME DE FIN D'ANNEE	3 084 901 €	10 274 €	8 158 €
AVANTAGES NATURE	85 609 €		

II - Temps de travail

Les éléments exposés ci-dessous ressortent des statistiques consolidées au **31 décembre 2017** présentées à l'occasion du dernier rapport sur l'état de la collectivité présenté dans le cadre du bilan social de septembre 2018.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
AGENTS SUR POSTES A TEMPS COMPLET	847	756	1603
<i>dont agents à temps partiel de droit ou sur autorisation</i>	29	171	200
<i>dont agents à temps partiel thérapeutique</i>	10	16	26
AGENTS SUR POSTES A TEMPS NON COMPLET	22	162	184
<i>dont agents à temps partiel thérapeutique</i>		1	1
	869	918	1787

A - Compte Epargne Temps (CET)

Nombre de jours accumulés	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2017		Total	Dont Nbre d'agents ayant ouvert un CET en 2017		Total
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Catégorie A	62	71	133	6	7	13
Catégorie B	68	112	180	7	16	23
Catégorie C	356	285	641	33	63	96
	486	468	954	46	86	132

Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2017		Total	dont Nbre de jours versés au titre de l'année 2017		Total
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Catégorie A	1 943	1 991	3 934	343	402	745
Catégorie B	1 265	1 635	2 900	151	271	422
Catégorie C	6 832	3 622	10 454	1 738	867	2 605
	10 040	7 248	17 288	2 232	1 540	3 772

B - Absentéisme

Nombre de jours d'absence hors congés et formations (situation au 31/12/2017)

NOMBRE DE JOURS OUVRES D'ABSENCE DES AGENTS PERMANENTS EN 2017

TYPE ABSENCE	Nbre de jours d'absences	Durée moyenne d'absence par agent
MALADIE ORDINAIRE	19 840	19
LONGUE MALADIE	10 010	173
ACCIDENT DU TRAVAIL	4 019	38
ACCIDENT DE TRAJET	125	18
MALADIE PROFESSIONNELLE	167	33
MATERNITE	2 157	53
PATERNITE	259	8

	Tous motifs confondus	Accident Travail / Maladie Professionnelle	Autres Absences	Congé Longue Maladie / Longue durée	Événement Familial	Maladie Ordinaire	Maternité / Paternité / Adoption
Année 2016	9.81%	1.08%	0.60%	2.40%	0.32%	4.92%	0.48%
Année 2017	10.64%	1.12%	0.69%	2.78%	0.34%	4.89%	0.74%

Zoom sur l'absentéisme pour maladie ordinaire

En 2017, ce taux est en légère diminution (- 0,03 %) soit une baisse de 200 jours par rapport à 2016.

Ce taux permet à la Ville de se situer dans la moyenne des autres collectivités : au plan national, une enquête réalisée sur un panel de 184 collectivités locales a montré que le taux moyen se situait autour de 4,41 %.

III - Avantages en nature

Deux types d'avantages en nature sont mis en œuvre par la collectivité :

- La fourniture de repas à titre gratuit : 145 agents de la Ville en ont bénéficié en 2017 (cuisiniers, serveurs de restaurants scolaires),

- Le logement à titre gratuit pour nécessité absolue de service : 36 agents exerçant des fonctions de concierge en bénéficient.

Ces avantages en nature font l'objet de cotisations et contributions sociales, ainsi que de déclarations au titre de l'impôt sur le revenu.

Annexe aux orientations budgétaires de la Ville de Besançon

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives année 2017)

Introduction

Suite logique de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 notamment, le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 oblige les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants à fournir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis le 1^{er} janvier 2016. A travers, entre autres, les données du dernier rapport présenté en comité technique, il traduit la politique RH menée par les collectivités. Ce rapport informe aussi sur les politiques décidées par celles-ci en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Vous trouverez successivement des éléments statistiques d'information (situation au 31 décembre 2017), suivis des mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

I) Effectifs

1) Effectifs permanents

	HOMMES	FEMMES	Total
A	81	86	167
B	121	165	286
C	668	667	1335
Total	870	918	1788

Les femmes représentent désormais 51,34 % des effectifs ; cette constatation, pressentie dès 2016, se confirme. Elle est essentiellement due aux transferts de services techniques au Grand Besançon. Le Pôle des services à la population avec une prépondérance du personnel féminin devient le Pôle le plus conséquent.

Répartition des effectifs par catégorie et sexe (en pourcentage)

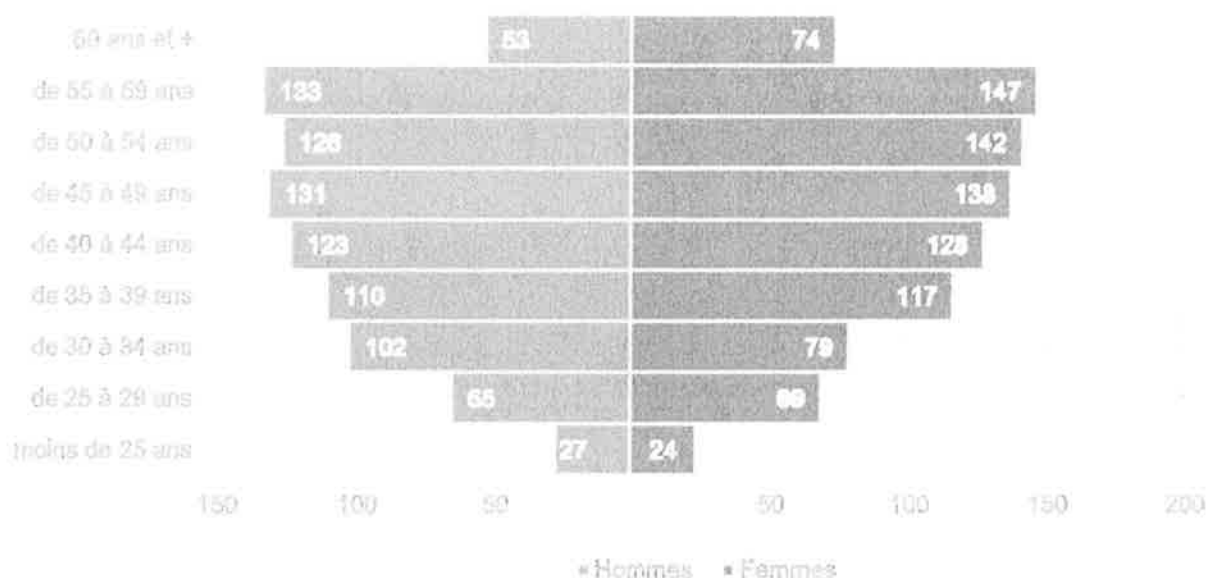


	HOMMES	FEMMES	Total
Filière technique	666	267	933
Filière médico-sociale	3	274	277
Filière administrative	59	183	242
Filière culturelle	39	100	139
Filière animation	43	74	117
Filière police municipale	40	14	54
Filière sportive	20	6	26
Total	870	918	1 788

Les $\frac{3}{4}$ des hommes de la ville sont affiliés à la filière technique et la moitié des femmes sont intégrées dans deux filières : administrative et technique.

- Dans la catégorie socio-professionnelle A, les femmes sont les plus nombreuses dans les filières administrative et culturelle et les hommes sont majoritairement issus des filières administrative et technique
- Dans la catégorie socio-professionnelle B, nous retrouvons le même schéma pour les femmes et 51 % des hommes sont affiliés à la filière technique
- Dans la catégorie socio-professionnelle C, la majorité des femmes dépend des filières technique et médico-sociale, tandis que les hommes sont principalement issus de la filière technique.

Pyramide des âges des agents permanents de la Ville de Besançon



Comme indiqué dans le bilan social, les hommes restent majoritaires dans les tranches d'âge les plus jeunes, ce qui n'est pas le cas au niveau national où l'on note que le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes pratiquement partout (chiffres INSEE 4^{ème} trimestre 2015). On observe ainsi un rajeunissement sensible de l'ensemble du personnel puisque la moyenne d'âge du personnel est passée de 45 ans et 8 mois à 44 ans et 8 mois. Cela s'explique notamment par les départs en retraite, la stagiarisation des animateurs périscolaires et la poursuite des transferts vers la CAGB.

2) Effectifs temporaires

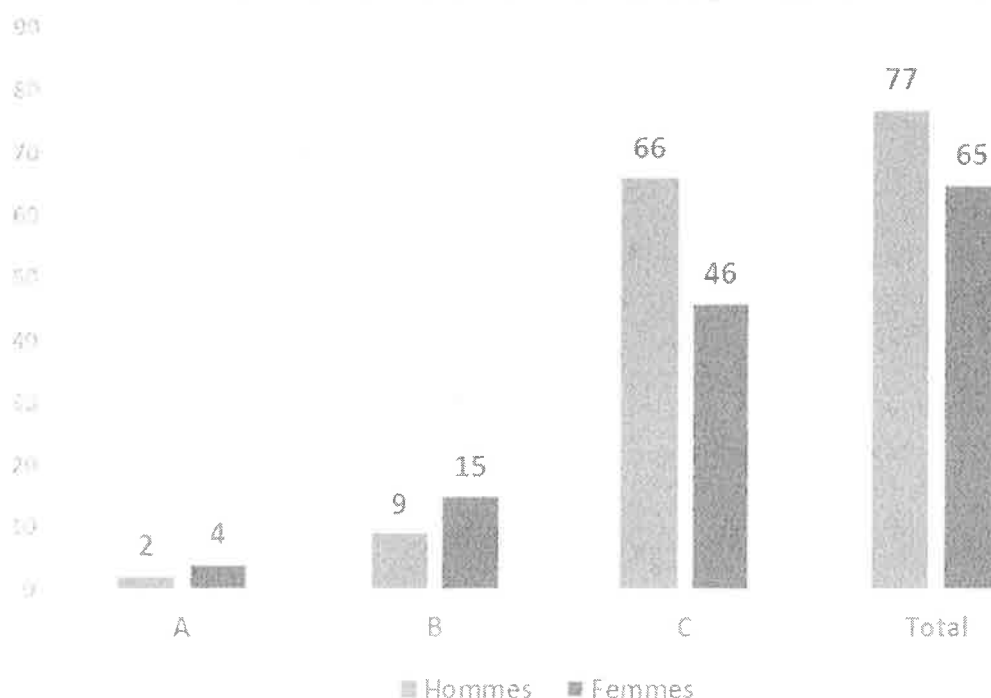
Répartition des agents permanents à temps partiel par sexe

La Ville compte 28,8 % d'agents temporaires dont 86 % travaillent pour le Pôle «Services à la population». Parmi ceux-ci, 669 effectuent des remplacements ou permettent de faire face à des accroissements de travail. Sur les 3 entités, 2/3 de ces agents sont des femmes (66,7 % à la Ville) et 54 % d'entre eux ont moins de 30 ans.

II) Recrutement

Recrutement de la Ville de Besançon par catégorie

	Hommes	Femmes
A	2	4
B	9	15
C	66	46
Total	77	65



L'année 2017 reste caractérisée par une légère prédominance masculine, l'équilibre parfait est difficile à garantir car il est dépendant des métiers recherchés. Il est encore notable de constater la prééminence des candidatures masculines dans le secteur technique et celle des candidatures féminines dans le secteur médico-social.

III) Formation

Par rapport à 2016, on observe une forte baisse du nombre d'heures de formation suivies par les agents, à mettre en lien avec les transferts de services au Grand Besançon.

On note que les femmes de catégories A et B utilisent plus leurs droits à formation.

CATEGORIE	Nombre d'heures de formation		
	Hommes	Femmes	Totaux
A	1 878.96	2 339.98	4 218.94
B	1 103.00	2 538.00	3 641.00
C	6 354.96	3 264.50	9 619.46
Total	9 336.92	8 142.48	17 479.40

Nombre d'heures de formation par sexe et par catégorie



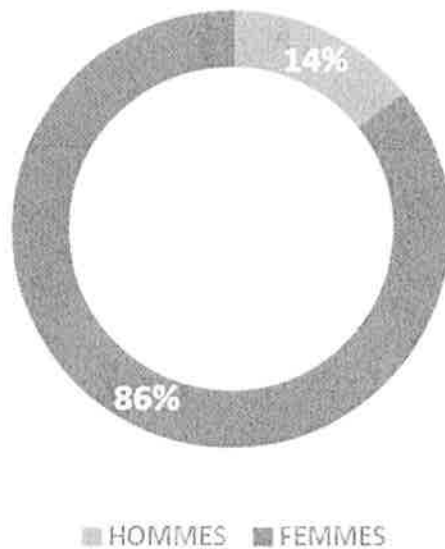
IV) Temps de travail

Sur l'ensemble des 3 entités, 220 agents occupent un poste permanent à temps non complet (qui ne nécessite pas une durée hebdomadaire égale à 35h) soit 95 de plus qu'en 2016. Cela s'explique notamment par la prise en compte de 67 agents périscolaires. Pour la Ville, sur un effectif de 184 personnes, 162 sont des femmes.

A la Ville, le temps partiel est exercé majoritairement par les femmes. En effet, sur 201 agents permanents à temps partiel, 172 sont des femmes.

Quotité	HOMMES	FEMMES	Total
50%	1	4	5
60%		13	13
70%		3	3
80%	26	134	160
90%	2	18	20
Total	29	172	201

Répartition des agents permanents à temps partiel par sexe



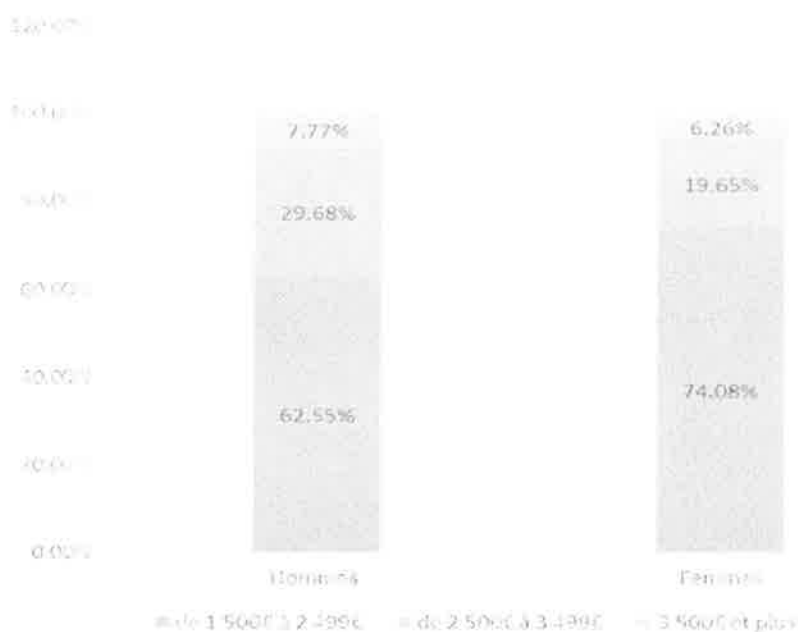
V) Promotion

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année un(e) :	Hommes	Femmes
Avancement d'échelon	212	213
Avancement de grade	48	49
Promotion interne au sein de la collectivité (choix)	16	4
Promotion interne au sein de la collectivité (examen professionnel) ayant entraîné une «nomination stagiaire»	1	1
Réussite à un concours ayant entraîné «une nomination stagiaire»	13	32

VI) Rémunération mensuelle brute moyenne

	Hommes	Femmes	Total
de 1 500€ à 2 499€	451	343	794
de 2 500€ à 3 499€	214	91	305
3 500€ et plus	56	29	85
Total	721	463	1184

Repartition des rémunérations brutes par sexe



Cette répartition prend en compte un panel d'agents permanents présents toute l'année à temps complet, les écarts de rémunérations sont liés à répartition des agents par filière et catégorie socio-professionnelle et aux différences entre les régimes indemnitaires. A partir de 2019 sera mise en place la première étape d'une politique de réduction des écarts entre les régimes indemnitaires qui sera poursuivie dans les années à venir.

VII) Mesures prises par notre collectivité

La CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS ont développé une politique qui se caractérise par les mesures suivantes :

- Le protocole en matière de temps de travail prévoit, quand cela est possible, la mise en place d'horaires variables, facilitant la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle (dans le respect des plages fixes dans lesquelles la présence des agents est obligatoire) ;
- Incitation aux congés paternité, autorisation des temps partiels (peu de refus pour nécessité de service) ;
- Sensibilisation des agents à partir du 3^{ème} mois de grossesse sur la possibilité de bénéficier d'une heure d'aménagement du temps de travail par jour ;
- Autorisations de disponibilités pour convenances personnelles ;
- Organisation des formations privilégiant les formations sur Besançon ou le lieu de travail (pour éviter les déplacements) et évitant dans la mesure du possible les formations le mercredi (agents à temps partiel) ;
- Possibilité pour les agents en congé parental de suivre les formations (droit effectif pour les agents) ;
- Mise en place du télétravail au titre de la conciliation entre vie professionnelle et familiale ;
- Mise en place des référents «prévention des discriminations et égalité» au niveau des 3 entités.

En ce qui concerne les politiques publiques mises en œuvre, il existe depuis 2014 une délégation municipale aux droits des femmes. Le service/Mission Lutte contre les discriminations vient en appui de cette délégation et intervient pour les trois entités.

La Ville a établi un plan d'action pour l'égalité h/f dans la vie locale qui comprend des dispositions internes citées notamment ci-dessus et qui s'appliquent aux trois entités.

Il traduit aussi la politique décidée par la collectivité en direction de la population.

La Ville et la CAGB mènent une action forte de soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les discriminations (LCD) et des droits des femmes à travers par exemple le Contrat de Ville. La Ville de Besançon vient notamment en aide aux clubs sportifs féminisant leur activité.

Elle accompagne les collectifs associatifs organisateurs des événements autour des dates symboliques. C'est entre autres le cas pour le 8 mars et le 25 novembre.

Elle veille à la parité dans des instances participatives comme les CCH.

Comme la loi le leur permet, les trois entités disposent maintenant d'un outil incitatif créé par le travail conjoint de la mission Emploi Insertion de l'Agglo et de la mission Lutte contre les Discriminations : la clause de non-discrimination dans l'attribution des marchés publics. Il s'agit d'inciter les entreprises à être pro-actives en matière de LCD et d'égalité h/f.

Plus symboliquement, la Ville de Besançon veille à une nomination équilibrée de ses édifices. Elle a voulu aussi donner le nom d'Egalité à une de ses places.

Elle a créé une page LCD et une autre Droits des Femmes sur son site internet.

En 2017, la Ville et l'Agglo à travers la Mission Lutte contre les Discriminations ont notamment :

- participé à des interventions en établissements scolaires sur la question du harcèlement et du sexisme
- participé à un diagnostic en marchant à la Cité Brulard
- participé à la Marche Intergénérationnelle
- participé à l'organisation d'Octobre Rose
- participé aux RV de l'Emploi organisés par la Mission Emploi Insertion de l'Agglo
- participé au Carrefour des Femmes Bénévoles
- relayé la campagne d'affichage du Mouvement du Nid sur les panneaux Decaux.